



LA DEMOGRAPHIE INDIENNE, ENJEUX ET PROBLEMATIQUES

Commissaire commandant **Géraldine LE DU**
Séminaire Asie du Sud Est.

Mars 2006

Mémoire effectué sous la direction de Monsieur le général **Alain LAMBALLE**, assisté de
Monsieur Laurent **AMELOT**.

LA DEMOGRAPHIE INDIENNE, ENJEUX ET PROBLEMATIQUES

1	L'Inde, grande puissance démographique.....	4
1.1	L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE.	4
1.1.1	<i>La population indienne : chiffres, ethnies, langues et religions</i>	4
1.1.1.1	Les chiffres démographiques.	4
1.1.1.2	La composition ethnique de la population.	8
1.1.1.3	Le monde linguistique indien.....	8
1.1.2	<i>Pourquoi l'échec des politiques démographiques ?</i>	10
1.1.2.1	Les facteurs juridiques et politiques.....	10
1.1.2.2	Les facteurs sociologiques.	12
1.1.2.3	Les facteurs religieux.	13
1.2	LES STRUCTURES DE LA SOCIETE INDIENNE.....	13
1.2.1	<i>L'Inde religieuse : entre hindous et musulmans.</i>	14
1.2.2	<i>Le poids des castes et des « naissances »</i>	16
1.2.3	<i>Urbains et ruraux.</i>	17
1.2.4	<i>Hommes et femmes.</i>	19
2	Les problématiques liées à la démographie.	21
2.1	UNE POPULATION EN VOIE DE DESEQUILIBRE ?	21
2.1.1	<i>Un important différentiel hommes-femmes.</i>	22
2.1.2	<i>Les flux migratoires en Inde.</i>	23
2.1.3	<i>Les institutions indiennes : des équilibres ethniques et religieux subtils.</i>	27
2.2	LES PROBLEMATIQUES A RESOUDRE.....	29
2.2.1	<i>La priorité : l'éducation.</i>	29
2.2.2	<i>Les problématiques de santé publique</i>	31
2.2.3	<i>La condition féminine.</i>	32
2.2.4	<i>Les clivages religieux.</i>	34
	ANNEXE 1 : CROISSANCE DE LA POPULATION ENTRE 1991 et 2001	36
	ANNEXE 2 : DENSITE DE LA POPULATION	37
	ANNEXE 3 : REPARTITION LINGUISTIQUE EN INDE.	38
	ANNEXE 4 : LES GRANDES RELIGIONS EN INDE	39
	ANNEXE 5 : PROPORTION D'URBAINS ET DE RURAUX	42
	ANNEXE 6 : SEX RATIO GLOBAL en INDE en 2001	43
	ANNEXE 7 : SEX RATIO DES ENFANTS entre 0 et 6 ans en 2001	44
	ANNEXE 8 : TAUX DE LITTERACIE en INDE	45
	BIBLIOGRAPHIE et SOURCES	46

LA DEMOGRAPHIE INDIENNE, PROBLEMATIQUES ET ENJEUX.

Parler de l'Inde et de sa démographie est un sujet à sa propre image : multiple et inépuisable.

Dans un premier temps on peut parler des chiffres, et ceux-ci constituent à eux seuls un sujet complet d'analyse : ils atteignent des échelles inconnues pour l'Occident, y compris pour de très grands pays comme la Russie ou les Etats-Unis. Et comment ne pas souligner la grande jeunesse de cette immense population ? Ces deux facteurs distinguent à eux seuls l'Inde entre tous les pays : nul autre n'a une population aussi nombreuse et aussi jeune à la fois.

Dans un second temps, on peut s'interroger sur la manière dont vit cette population : religion, urbanisation, qualifications, émigration, mais aussi sa classification en castes, qui est un phénomène très particulier au pays... Tous ces éléments font alors découvrir une démographie riche, évolutive, avec une histoire de plusieurs millénaires. Ils permettent de discerner une société plurielle, en permanence en équilibre avec le matérialisme le plus concret (problèmes d'urbanisation, d'accès aux soins et à l'éducation...) et une spiritualité qui imprègne réellement le moindre geste quotidien.

On ne peut alors que s'interroger face à ces multiples facettes et des phénomènes d'une telle ampleur. Comment la société résiste-t-elle à autant de différences ? Le concept d'Indiannité, s'il est une réalité, n'en est pas moins traversé par des tensions religieuses aiguës et des accès de violence inter-communautaires graves. Comment et pourquoi les gouvernements n'ont-ils pas réagi face aux problèmes liés à la démographie, problèmes qui ne pouvaient manquer de survenir un jour, du simple fait du nombre ?

On peut enfin s'interroger sur l'avenir. Les pratiques inhérentes à la société indienne ont notamment entraîné un grave déséquilibre entre hommes et femmes. Ce déséquilibre est, à terme, un facteur important de déstabilisation de la société toute entière.

Dans une première partie sera dressé un rapide tableau de la société indienne, basé largement sur les chiffres de ses recensements décennaux. Cette partie permettra d'avoir une idée du profil global de la société.

Dans une seconde partie les aspects sociologiques seront privilégiés : les flux migratoires, le déficit en femmes, mais aussi les problématiques démographiques que les gouvernements indiens vont avoir à résoudre.

1 L'INDE, GRANDE PUISSANCE DEMOGRAPHIQUE.

Les statistiques se suffisent à elles-même pour décrire l'ampleur du phénomène démographique indien, pour peu que l'on arrive à saisir la réalité de telles échelles (une ville indienne peut à elle seule équivaloir à plusieurs pays européens...).

Pourtant elles recouvrent les multiples aspects ethniques, linguistiques et religieux d'une société unie mais très hétérogène : les structures de la société sont, elles aussi, parfois très éloignées de nos sociétés occidentales.

1.1 L'évolution démographique.

Le passage par un descriptif chiffré est impératif pour décrire le phénomène et la dynamique démographiques indiens. Mais les chiffres mènent inévitablement à une question : comment cette dynamique n'a pu être contrée, à l'image de ce qui s'est passé en Chine, pays que l'Inde dépassera d'ici vingt ans en volume de population ?

Dans un premier temps, le point des données chiffrées sera examiné, avant de s'attacher plus précisément à la composition de la population. Enfin, les raisons propres à l'échec des politiques démographiques seront examinées, et nous verrons que la notion d'indiannité se manifeste là aussi.

1.1.1 La population indienne : chiffres, ethnies, langues et religions

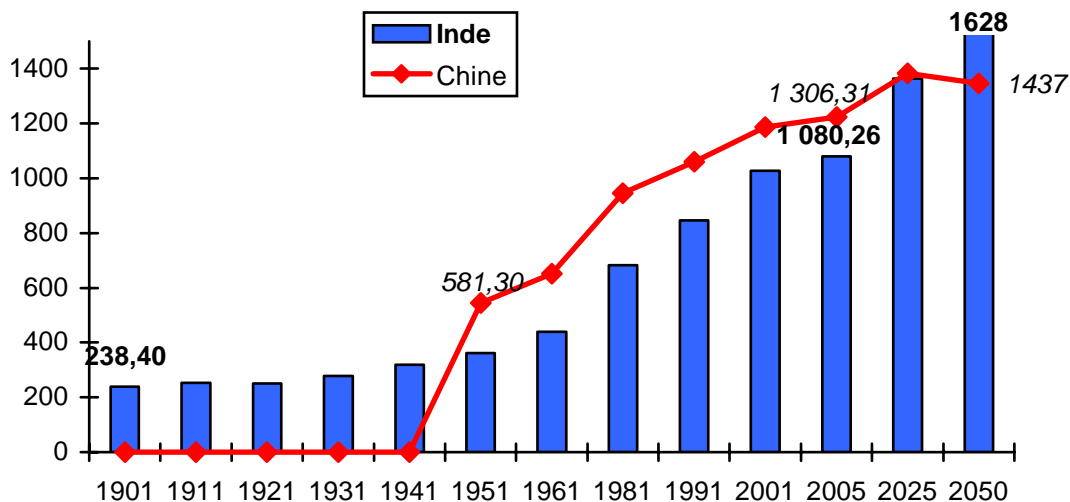
Pour décrire l'Inde d'un point de vue démographique, il est nécessaire de ne pas s'arrêter à la simple évocation des données chiffrées globales.

Un descriptif plus détaillé est nécessaire pour comprendre la complexité de la société et des enjeux qu'elle se doit de résoudre. Les données relatives à l'ethnie d'appartenance, à la langue pratiquée et à la communauté religieuse peuvent surprendre dans leur précision, mais ces éléments font partie des mentions normales des recensements, l'Indien ayant pour coutume de se définir quotidiennement par rapport à ces appartenances.

1.1.1.1 Les chiffres démographiques.

L'Inde occupe actuellement la deuxième place derrière la Chine au palmarès des pays les plus peuplés du monde. Les chiffres cités ci-dessous sont donnés en millions d'habitants¹.

¹ Sources des chiffres : census India, l'INED et « La revue de l'Inde » pour les prévisions.



La population indienne a connu une évolution quasi-exponentielle sur le siècle écoulé², mais s'est accrue de manière moins rapide qu'elle n'aurait pu le faire à l'instar de la démographie européenne qui croissait de 45% par an dans le même intervalle³ : le taux de mortalité a mis longtemps à régresser à cause de famines et épidémies. Une meilleure conjoncture climatique et la décision de s'attaquer aux famines dans les années 20 ont contribué au changement de rythme de la croissance humaine.

La croissance de la population.

L'Inde a connu entre les recensements de 1991 et de 2001 une croissance de la population de 2,15% par an, soit en moyenne une augmentation annuelle de 19 millions d'habitants.

L'Etat fédéré dont la population a connu le plus fort taux d'accroissement annuel est le Nagaland avec 4,45 % de croissance, tandis que le Kerala ne progressait « que » de 1,34% sur la même période.

La tendance à la croissance n'est cependant pas uniforme dans le pays : le district de Lahaul and Spiti (Himachal Pradesh) a ainsi perdu 0,25 % d'habitants par an en moyenne entre 1991 et 2001.

La densité humaine

La densité humaine moyenne du pays est de 274 habitants par kilomètre-carré. Les chiffres varient de 767 habitants / km² dans l'Etat du Bengale occidental, à 10 habitants au km² pour l'Etat de l'Arunachal Pradesh.⁴

Les grandes concentrations humaines se retrouvent surtout dans la vallée du Gange et dans sa zone deltaïque, ainsi que le long des vallées deltaïques orientales et occidentales du pays. Ces densités humaines sont très anciennes et tiennent à la diffusion précoce de la riziculture : le riz produit un fort

² Les spécialistes estiment que le début de l'explosion démographique des temps modernes date de 1920.

³ Contre 18% par an entre 1871 et 1921 pour l'Inde.

⁴ Source : census India, site officiel du ministère de l'intérieur indien. Chiffres du recensement 2001.

rendement par unité de surface et nécessite beaucoup de main d'œuvre pour cette même unité. Il nourrit donc largement ceux, nombreux, qui sont nécessaires pour le cultiver.⁵

Facteurs économiques et démographiques.

La comparaison entre la Chine et l'Inde est intéressante sur un certain nombre d'indicateurs en termes de composition de la population, car ils montrent quelles sont les réelles différences démographiques entre ces deux puissances démographiques.

	Inde	Chine
Taux de natalité	25/1000	12/1000
Taux de mortalité	8/1000	6/1000
Taux de mortalité infantile	64/1000	27/1000
Indice synthétique de fécondité	3 enfants / femme	1,6 enfants / femme
Population < 15 ans	36 %	22 %
Population > 64 ans	4 %	8 %
Espérance de vie à la naissance (H – F)	60-63	70-74
PNB par an et par habitant	2880,00 USD	4980,00 USD

Chiffres : INED

L'Inde a un taux de natalité de plus du double de son voisin, pour une mortalité supérieure de seulement deux points : cela explique la réduction de l'écart entre les deux pays en termes de volume de population. Toutefois, cette appréciation est à pondérer si l'on considère le taux de mortalité infantile. Très élevé en Inde, il s'explique par trois facteurs principaux :

- l'infanticide féminin post-partum : l'infanticide des petites filles est encore généralisé, en dépit de lois strictes. Le ratio hommes-femmes est ainsi encore plus élevé avant 15 ans qu'il ne l'est à la naissance, avec 105 puis 106 hommes pour 100 femmes⁶ ;
- le peu de médicalisation des accouchements, en particulier dans le Nord du pays, ne permet pas de sauver tous les enfants qui le nécessiteraient ;
- l'insuffisance des structures médicales afin de faire face à des épidémies telles que la poliomyélite ou la méningite, en particulier dans les campagnes.

Ce taux de mortalité explique en grande partie que, malgré sa dynamique, la population indienne ne rejoigne pas (officiellement) la population chinoise.

⁵ Sur ce point voir les développements de François Durand-Dastès dans « Le monde indien » Géographie universelle, 1995, page 279 et suivantes.

⁶ Ce qui est contraire aux tendances démographiques naturelles. Chiffres extraits (page 11) de l'étude n° 235 menée en 2004 par l'OCDE « La condition féminine en Inde, au Kenya, au Soudan et en Tunisie », dans « les documents de travail du centre de développement de l'OCDE » sous référence DEV/DOC(2004)04. Ce document est disponible sur le site internet de l'OCDE.

La fécondité par femme, quasiment double en Inde par rapport à la Chine est justifiée :

- par la réussite de la politique chinoise forte de limitation des naissances, alors que l'échec indien de ce point de vue est patent ;
- par le fort taux de natalité observé, principalement dans les populations musulmanes indiennes. Le taux de natalité est en baisse dans les Etats du Sud de l'Inde, et tend à se rapprocher du modèle idéal de 2 enfants par couple pour une moyenne nationale de 3 enfants par femme⁷.

Le trait marquant de la population indienne est sa jeunesse : 36 % de la population a moins de 15 ans. Et c'est cela qui fonde la vraie différence avec la Chine, dont la population vieillit de manière sensible⁸. Population jeune mais pauvre : avec un PNB par habitant de 2.100,00 USD inférieur à celui de la Chine, l'Inde peut encore rêver de son développement économique et commercial.

L'Empire britannique, à l'origine du retard de développement de la population du sous-continent ?

L'examen des causes du « retard » dans la croissance humaine lié aux problèmes de famine n'est pas dénué d'une certaine connotation politique. Dans son livre « *Late Victorian Holocausts* » [Les holocaustes de la fin de l'ère victorienne], publié en 2001, l'auteur Mike Davis⁹ parle des famines qui ont tué entre 12 millions et 29 millions d'Indiens à la fin du 19^e et au début du 20^e siècle, et tend à démontrer que ces gens ont été les victimes de la politique de l'Etat britannique.

Quand une sécheresse est survenue en 1876, l'Inde affichait un excédent net en riz et en blé. Pour le vice-roi, lord Lytton, rien ne devait empêcher les exportations vers l'Angleterre : en 1877 et en 1878, au paroxysme de la famine, les négociants en céréales exportèrent le chiffre record de 6,4 millions de quintaux de blé. Alors que les paysans commençaient à mourir de faim, les autorités reçurent l'ordre de « *décourager par tous les moyens l'aide aux victimes* ». Dans la plupart des régions touchées, la seule forme d'aide autorisée furent les camps de travail, auxquels ne pouvaient accéder les personnes trop affaiblies par la faim. En 1877, la mortalité dans ces camps, ramenée à un taux annuel, était de 94%. Ce point de vue est partagé par l'auteur Nadeije Laneyrie-Dagen¹⁰.

⁷ Voir l'étude précitée de l'OCDE, page 11

⁸ La Chine sera, d'après les démographes, le premier pays de l'histoire humaine à devenir vieux avant de devenir riche, ce qui est parfaitement inverse à toutes les modélisations démographiques. Il faut y voir la conséquence principale de la politique de contrôle des naissances autoritaire menée dans le pays depuis les années 60.

⁹ George Gardian dans son article « Positif, le rôle de l'Empire britannique ? » paru dans le Guardian, et traduit dans le Courrier International n°796 daté du 02 février 2006.

¹⁰ Nadeije Laneyrie-Dagen, maître de conférence à l'université de Lille-III, « *La Famine en Inde* » dans « La mémoire de l'humanité – les grandes tragédie », éditions Larousse, pages 170 et 171.

1.1.1.2 La composition ethnique de la population.

Après le recensement de 2001¹¹, la répartition ethnique indienne a été établie comme suit :

- 72% d'indo-aryens : Hindi, Ourdou, Bengali, Marathes, Assamais, Sindhi, Oriya, Penjabi, Cachemiri, Népal ;
- 25% de dravidiens : Tégoulous, Tamouls, Kannada et Malayalam ;
- 3% de mongoloïdes ou asiatiques.

Les origines de ces ethnies remontent aux différentes vagues d'occupation successives du pays.

Les dravidiens ont été les premiers occupants du territoire qui allait former l'Inde, entre 9000 et 1700 avant Jésus-Christ. De 1500 à 200 avant notre ère, les Indo-Aryens ont ensuite pris le contrôle de tout le Nord de l'Inde, expulsant les Dravidiens plus au Sud du sous-continent. Ils implantèrent l'hindouisme, ainsi que leur culture. C'est également durant cette période que le système de « castes » fut définitivement établi. Les conséquences linguistiques de cette répartition territoriale sont encore visibles aujourd'hui.

Les Moghols ont mené plusieurs invasions à partir de 711 après J.C. et jusqu'au 15^e siècle.

A compter du 12^e siècle, les musulmans eurent une présence permanente dans le Nord du pays. Mais ils se révélèrent des envahisseurs différents des autres car ils tenaient à leur identité et tentaient d'imposer leur religion aux autres communautés.

Par ailleurs il existe actuellement en Inde près de 700 tribus. Elles rassemblent plus de 64 millions de personnes considérées comme n'appartenant pas à proprement parler aux catégories ethniques citées ci-dessus et n'obéissent pas au système des castes.

1.1.1.3 Le monde linguistique indien.

Voir en annexe 3 la répartition par groupes linguistiques.

En 1963, le parlement fédéral indien a adopté la loi n° 19, dite « loi sur les langues officielles » (Languages official act). Cette loi reconnaît l'existence de 18 langues officielles et 2.000 dialectes, et chaque Etat fédéré peut choisir librement sa ou ses langue(s) officielle(s), y compris en dehors des langues officielles reconnues. Si l'on fait exception du Sanskrit¹², les langues officielles regroupent à elles seuls près de 70% de la population, et globalement la carte des grands groupes linguistiques¹³ complète la répartition ethnique évoquée supra.

Le hindi est ainsi la langue officielle de onze Etats, l'ourdou celle de 5 Etats, l'anglais est langue co-officielle dans 14 Etats et districts, le français est l'une des langues officielles du territoire de Pondichéry, ancienne capitale des établissements français dans le pays.

¹¹ Source : census india, sur le site du ministère de l'intérieur de l'Union Indienne.

¹² Ancienne langue religieuse, le Sanskrit est une langue morte à l'image du latin pour le français, l'italien ou l'espagnol. Elle n'est parlée par à peu près personne, mais est usitée comme langue seconde par des religieux, des littéraires, des historiens... on lui a donc conservé un statut symbolique.

¹³ Cf. annexe 3.

Le hindi, langue du Nord de la péninsule, est la langue la plus importante du pays, à tous points de vue. Elle est parlée par près de 400 millions d'Indiens, et elle est la langue maternelle de 180 millions de locuteurs, mais le hindi officiel demeure réellement une langue étrangère pour la majorité de la classe populaire indienne.

Le hindi n'a cependant jamais pu s'imposer comme unique « langue nationale officielle » en raison de l'opposition des Etats du Sud qui parlent des langues d'origine dravidienne. Cette situation semble désormais figée, puisque depuis 1967 un amendement à la constitution exige l'unanimité des Etats pour modifier le statu quo sur les langues. Derrière ce refus se cache celui de l'hégémonie culturelle et politique souvent reprochée aux hindous. Dans les faits, les Etats du Sud et du Nord utilisent l'anglais pour leurs communications officielles.

Contrairement à ces premières impressions, le monde linguistique indien est cependant en pleine évolution. Deux grandes tendances peuvent y être actuellement observées.

La première est celle de l'expansion rapide de la langue anglaise, reconnue dans la Constitution comme « langue officielle associée ». L'anglais a l'avantage, contrairement au hindi, d'être considéré comme une langue « neutre », qui n'est liée à aucune communauté régionale ou religieuse. C'est la langue de la technologie, de la modernité et du progrès économique. C'est aussi la langue qui donne accès aux meilleurs emplois. Elle est donc apprise de façon systématique par les élites, et par ceux qui aspirent à accéder à la classe moyenne. D'après David Dalby¹⁴ l'Inde comptera en 2010 le plus grand nombre d'anglophones au monde, et cette part est actuellement estimée à 6% de la population indienne (soit près de 65 millions de personnes¹⁵). Partant de ce constat, un auteur indien, Gucharan Das¹⁶ n'hésite pas, quant à lui, à parler « d'*inglish* ».

Seconde tendance : la diffusion sans précédent du hindi dans le pays, y compris dans le Sud, du fait des gros succès des films tournés dans cette langue et de certaines émissions de télévision très populaires. *Bollywood* semble réussir là où le pouvoir central a toujours échoué...

Pays dynamique, dont l'ouverture sur le monde a toujours été une réalité, l'Inde ne peut actuellement, et malgré les meilleures volontés, faire face à l'ensemble des problématiques soulevées par une démographie galopante.

Il est pertinent de s'interroger sur les causes de tels chiffres : politiques de limitation inefficaces, absence de volonté politique sur ces problématiques ou bien, au contraire, encouragement d'une natalité forte ?... A l'image du pays, les causes et explications sont multiples.

¹⁴ Dans *Linguasphere* édition 2005.

¹⁵ Si l'on rapporte ce pourcentage à la population Indienne estimée en 2005.

¹⁶ « *L'inglish à la conquête du monde* », Article repris dans « *Courrier International* » n° 762 en date du 09 juin 2005.

1.1.2 Pourquoi l'échec des politiques démographiques ?

Dès 1951, sous l'impulsion de Nehru, l'Inde a instauré une politique volontariste de planification des naissances. On estime que 100 millions de naissances ont été « évitées » entre 1951 et 1991, et que c'est grâce au planning familial que, dans le même intervalle, la fécondité passait de 5,9 à 3,7 enfants par femme¹⁷. Mais était-ce suffisant ? L'échec des tentatives de régulation démographique indiennes est patent et s'explique par plusieurs facteurs très différents, dont les causes et conséquences se mêlent intimement. Ces facteurs sont sociologiques, juridiques et religieux.

1.1.2.1 Les facteurs juridiques et politiques.

D'après un rapport de l'OCDE¹⁸, qui cite le chercheur et démographe Eschel Rhoodie, « *India is a good example of a country with an abyssal gap between policy and practice* ».

Une politique démographique, pour avoir toutes les chances de réussir ne peut venir que du plus haut niveau gouvernemental. Mais au vu de la pratique observée en Inde, on se rend compte qu'une loi fédérale, si elle est un tant soit peu controversée, n'a quasiment aucune chance d'être appliquée...

Le premier obstacle, de taille, est constitutionnel : une loi, si elle concerne le droit de la famille, ne peut s'appliquer qu'aux hindous. Les musulmans ne reconnaissent que la charia pour des raisons religieuses et économiques (besoin de main d'œuvre dans l'agriculture, où cette communauté est très représentée). De même, les autres communautés appliquent en tout ou partie leur droit religieux voire coutumier.

Il est donc impossible actuellement de concevoir une loi unique pour l'ensemble de la population et, a fortiori, un corpus légal commun à l'image du code civil français. Ce sujet revient pourtant régulièrement à l'ordre du jour des hautes instances politiques, mais il semble que l'atmosphère soit tendue, toute opinion sur la question devant être vue sous un angle double, à la fois politique et religieux. D'après Dilip D'Souza¹⁹ « *si on exprime quelques réserves, on est réactionnaire ou faussement partisan de la laïcité, bref un ignoble individu qui divise l'Inde. Si on se montre tout aussi légèrement favorable, on est un extrémiste hindou, un bouffeur de musulmans qui s'emploie lui aussi à diviser l'Inde. Et inutile de ne pas prendre parti : c'est le meilleur moyen de se faire insulter par les deux camps. Comment peut-on tirer l'essence d'une succession d'exceptions et de cas particuliers pour constituer un Code civil unique ? En matière d'adoption, de succession, de mariage et de divorce, c'est le droit religieux qui s'applique(...)* Résultat, nous avons aujourd'hui ce sac de nœuds de règles et d'exceptions qui passe chez nous pour le droit des personnes. ».

¹⁷ Kamala Marius-Gnanou, « L'Inde », éditions KARTHALA, 1997, page 33 et suivantes.

¹⁸ « La condition des femmes en Inde, au Kenya, au Soudan et en Tunisie », dans « les documents de travail du centre de développement de l'OCDE », n° 235 sous référence DEV/DOC (2004)/04 sur le site internet de l'OCDE.

¹⁹ « Inde – Pourquoi il n'y a toujours pas de code civil », paru dans *Courrier International* n° 779 du 06 octobre 2005, page 23.

Ensuite, d'un point de vue procédural, des enquêtes menées par des organisations internationales²⁰ mettent en évidence deux facteurs majeurs supplémentaires :

- L'inertie liée au système fédéral : les gouvernements fédéraux, en fonction de leur sensibilité politique ou religieuse, soucieux de leur clientélisme électoral, effectuent souvent une sélection parmi les lois qu'ils sont censés faire respecter. Ainsi choisissent-ils de ne pas en sanctionner les manquements, voire vont jusqu'à ne pas les appliquer purement et simplement ;
- La corruption des forces de l'ordre et des magistrats : répandue, elle ne permet pas de suivre l'application de la réglementation lorsque celle-ci comporte des obligations précises. Le cas est souvent cité pour les meurtres rituels des jeunes épousées ou l'avortement sélectif féminin²¹.

Enfin, et à « décharge » de l'Inde, la nature démocratique du pays lui interdisait d'agir à l'instar du gouvernement chinois dont la politique très dirigiste de contrôle des naissances a été encadrée par de puissantes instances communistes. La seule tentative indienne dans ce sens a, semble-t-il, sonné le glas de tout autre essai. Profitant de l'état d'urgence dans les années 70, Indira Gandhi a mené une politique qui a abouti à la stérilisation forcée de 4 à 5 millions d'Indiens²². Sans politique sociale d'accompagnement, l'échec fut patent et le rejet de toute autre tentative de contrôle, massif. De facto, le vide laissé par le pouvoir fédéral a permis à certains élus locaux de promouvoir des politiques natalistes débridées pour des raisons principalement religieuses.

Jacques Amalric²³ développe quant à lui la thèse selon laquelle le poids démographique serait pour l'Inde non seulement un moyen de s'imposer face à son encombrant voisin chinois, mais aussi de garantir la survie de la nation face à une attaque nucléaire. Cette théorie peut surprendre, mais le journaliste rappelle que c'est le même genre de fondement qui servait à l'encouragement des politiques natalistes en France et en Allemagne à la fin du 19^e siècle et jusqu'au déclenchement de la seconde guerre mondiale. Il n'est donc pas complètement à exclure, en dépit de son caractère a priori assez manichéen.

²⁰ Voir notamment l'étude de l'OCDE précitée.

²¹ La loi oblige à une enquête criminelle pour tout décès d'une femme mariée depuis moins d'un an (afin d'éviter les meurtres rituels du fait du non-paiement de la dot notamment). Mais il ressort des rapports des ONG que, moyennant finances de la part des familles, les enquêtes ne sont pas effectuées ou bien sont rapidement classées par qualification du décès en « accident domestique ». Voir l'enquête de l'OCDE précitée.

²² Kamala Marius-Gnanou parle même de 35 millions d'hommes qui auraient subi une vasectomie forcée ou bien par chantage, contre « une somme d'argent, une radio, un seau en plastique voire un prêt agricole » (op. cit., page 34).

²³ Jacques AMALRIC, « *la population indienne, arme ou fardeau* » sur le site pondichery.com/french/economie/index.

1.1.2.2 Les facteurs sociologiques.

Sur ce point, une comparaison avec le modèle chinois s'impose. L'auteur indien Avabai B. WADIA²⁴ identifie six facteurs de succès de la politique de limitation des naissances de l'Empire du milieu :

1. la norme de la famille réduite est popularisée par un effort d'éducation intensif et extensif ;
2. l'insistance (...) du Parti à proclamer l'égalité des femmes ;
3. l'encouragement massif au mariage tardif ;
4. la généralisation des études qui a entraîné la disparition de l'illettrisme, d'où une meilleure compréhension des grandes lignes politiques nationales par l'accès à l'éducation ;
5. la mise à disposition de moyens de contraception, très facilement accessibles aux couples ;
6. l'extension des services médicaux.

Si l'on rapporte ces facteurs de succès à l'Inde, on constate que l'écart est important, et ce, même si l'on exclut une standardisation (voire une « mondialisation ») des solutions de maîtrise de la natalité :

- la diffusion d'un modèle de famille réduite est récente, et ne s'applique notamment pas à la communauté musulmane, qui ne pratique en aucune façon la limitation des naissances. De plus, l'éducation obligatoire n'est pour l'instant pas effective partout et pour tous ;
- si l'on considère les deux religions majeures, on est très loin de la promotion de l'égalité des femmes. On note toutefois quelques tendances progressistes dans les villes, où les filles bénéficient de l'accès à l'éducation et donc, à un emploi ultérieurement ;
- la loi indienne fixe l'âge minimum du mariage à 18 ans pour les filles et 21 ans pour les garçons (hors population musulmane). Cependant la Cour suprême de Delhi a statué qu'il est légal pour une jeune fille de 15 ans de se marier de son plein gré. Elle a atteint "l'âge de faire des choix" et, si elle se marie, cet acte sera valide et applicable²⁵ ;
- l'illettrisme est encore important en Inde ;
- le système médical est notoirement sous-dimensionné par rapport aux besoins de la population. Les méthodes de contraception les plus répandues sont la stérilisation (on estime que 44% des couples y ont recours) et l'avortement (surtout sélectif)²⁶

Le constat invalide clairement l'adoption d'une solution dirigiste calquée sur le modèle chinois. Mais il est pertinent de s'interroger sur la viabilité d'un tel modèle pour la société indienne : les facteurs religieux, durement réprimés en Chine et si vivaces en Inde, ne s'y prêtaient absolument pas.

²⁴ A.B. WADIA « Family planning in the People's Republic of China » in « *The journal of family Welfare*, Bombay, XXIII du 1er septembre 1976 », cité dans « Problèmes politiques et sociaux » n° 332 du 17 mars 1978, page 48.

²⁵ Cette décision, en contradiction avec toutes les tentatives menées pour éviter le mariage des enfants et augmenter l'âge moyen des unions a suscité nombre de réactions. Voir notamment l'article de Antara Dev Sen, « Abaisser l'âge du mariage en Inde, est-ce bien raisonnable ? » paru dans « *The Week* » (Cochin) du 10 décembre 2005, cité sur le site de l'hebdomadaire « *Courrier International* » (rubrique « supplément Web »).

²⁶ Kamala Marius-Gnanou, op. cit., page 35.

1.1.2.3 Les facteurs religieux.

Il semble que si l'on aborde le problème démographique sous cet angle particulier, l'imposition d'une politique de contrôle des naissances soit effectivement quasiment impossible en Inde.

Compte tenu des équilibres ethniques et de l'application exclusive du droit religieux en matière de droit de la personne et de la famille, une telle politique représenterait un danger énorme : chacune des communautés se sentirait discriminée par la mesure, soit en termes de volumes de population (favorisation d'une religion ou d'une communauté par rapports aux autres) soit en termes de contradiction par rapport aux commandements religieux fondamentaux (pour les musulmans par exemple).

L'application du seul droit religieux à certaines communautés, musulmane mais aussi sikhe ou parsie, est déterminant. Comment diffuser l'idée d'une famille restreinte quand la charia étudiée dans les madrasas diffuse celle de la famille nombreuse ? Comment éduquer les femmes quand celles-ci sont recluses et mariées très jeunes ?

Dans l'Uttar Pradesh, la communauté musulmane a refusé le planning familial pour ne pas être supplantée par la communauté hindoue, laquelle prône la plus forte natalité possible pour contrer son déclin²⁷. Et ce raisonnement peut naturellement être inversé...

D'après certains auteurs, il n'y a donc guère d'autre moyen que l'incitation qui puisse influencer un comportement quotidien fortement imprégné de religieux²⁸.

Il faut d'ailleurs citer le cas du Kerala, qui est tout à fait remarquable au sein de l'Union Indienne. Cet état est majoritairement sous influence chrétienne²⁹ et traditionnellement matriarcal. On y relève non seulement le taux de fécondité le plus bas du pays (deux enfants par femme) mais aussi un taux global de littéracie de 98%. Cet état est l'un des plus dynamiques de tout le pays en termes économique, et est déjà largement tourné vers les nouvelles technologies et le secteur tertiaire. A l'examen, il apparaît que cette situation est une exception à tous points de vue, et que ces facteurs ne pourront eux-mêmes pas être reproduits dans d'autres Etats, et notamment dans un contexte de rivalité religieuse marquée.

1.2 Les structures de la société indienne

Etudier la société indienne d'un strict point de vue démographique est intéressant mais incomplet : il ne faut pas occulter les facteurs religieux et « philosophiques » qui règlent la vie de toute la population. Et là encore, l'Inde est le pays de tous les paradoxes, de toutes les contradictions.

Dès sa constitution en 1948, la République Indienne s'est définie comme une « secular republic ». Mais est-elle pour autant laïque ? En fait, on peut davantage parler de respect égal de toutes les

²⁷ Voir infra la partie 1.2.1 L'Inde religieuse : entre hindous et musulmans.

²⁸ Voir sur ce point l'article de Romain Franklin, « *La démographie indienne* », paru dans le journal Libération en date du 16 août 1999.

²⁹ Massivement christianisé par les Portugais, cet Etat a profité des missions pour éduquer massivement les filles et les basses castes, qui se sont en outre beaucoup converties. Cf. K. Marius-Gnanou, op. cité, page 38

religions plutôt que de laïcité au sens occidental du terme. La spiritualité est bien trop ancrée dans les esprits indiens et dans leur vies quotidiennes pour que l'on puisse en douter : les Indiens revendiquent ouvertement leur appartenance à une religion, y compris dans les recensements, ce qui est formellement interdit dans nos sociétés laïques occidentales.

Il en est de même pour la survivance des castes : au 21^e siècle, et malgré plusieurs condamnations des opinions publiques dans le monde, ce système perdure au-delà même des groupes religieux, y compris même dans la diaspora

1.2.1 L'Inde religieuse : entre hindous et musulmans.

« L'Inde est la patrie de la non-violence et des guerres de religion »³⁰

La population indienne se répartit comme suit entre les différentes tendances religieuses reconnues officiellement dans le pays (d'après le recensement officiel de 2001, hors Cashemire et Assam³¹) :

- Hindous : 81,4% ;
- Musulmans : 12,4% (25 % avant l'indépendance) ;
- Chrétiens : 2,3% ;
- Sikhs : 1,9% ;
- Bouddhistes : 0,8% ;
- Jaïns : 0,4% ;
- Autres : 0,7% dont 300.000 Parsis et 5.000 Juifs.

Les religions hindouiste et musulmane sont, de loin les plus représentées, y compris si l'on cumule le nombre total d'adeptes déclarés des autres religions recensées, avec respectivement 688 millions et 102 millions de fidèles. Mais l'analyse se révèle plus pertinente si on l'examine les données d'une part sous l'angle de la proportion de chaque religion au sein de la population et, d'autre part, en termes de taux de croissance des communautés (voir annexe 4).

Au travers de ces chiffres on mesure l'enjeu de la rivalité entre hindouisme et religion musulmane : le premier est en déclin, la seconde profite d'un taux de croissance fort (natalité et conversions pour échapper, entre autres, au système des castes). Cette perspective est inquiétante pour les hindous, qui se voient menacés et sont *de facto* poussés dans une certaine radicalisation. Le facteur religieux devient alors un puissant moteur politique.

Le sécularisme indien protège en théorie de manière égale toutes les religions pratiquées dans l'Union, y compris les minorités : droit de maintenir des écoles confessionnelles subventionnées, de faire du prosélytisme... C'est sans nul doute un moyen pour elles de s'affirmer face à la domination politique des hindous. Mais au sein de cette communauté, et à cause de son déclin, ce principe est contesté : « athéisme occidental » pour les intellectuels, « moyen de destruction de leur civilisation » pour les

³⁰ Odon Valet « Petit lexique des idées fausses sur la religion », Editions Albin Michel SA, 2002 (page 127)

³¹ Source : census India, recensement de 2001

plus extrémistes, la remise en cause de principe se radicalise. Car, comme précédemment évoqué, la conduite de vie, le rapport à l'Etat, ne peuvent se concevoir sans lien à la religion (sous-entendu : hindoue) puisque celle-ci structure le corps social³².

De nombreux mouvements et notamment Amnesty International³³, ont dénoncé le laxisme de certains Etats vis-à-vis des violences inter-religieuses. Le Gujarat est particulièrement visé : non seulement les autorités ne protégeraient pas la minorité musulmane comme la loi l'y oblige, mais elles ne sanctionneraient pas les crimes commis.

Les conversions soulèvent elles-mêmes un certain nombre de questions, et principalement les conversions forcées.

L'Etat du Tamil Nadu a décidé de légiférer en la matière en 2002. Intitulée *Tamil Nadu Prohibition of Forcible Conversion of Religion Ordinance*, l'ordonnance promulguée le 5 octobre 2002 prévoit une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 3 ans et une amende jusqu'à 50.000 roupies pour qui force ou suscite une conversion. Un magistrat de district devra être informé de la conversion par le clergé y ayant procédé ou par le converti lui-même. On peut cependant douter de l'application pleine de cette loi : comment vérifier le nombre de conversions opérées (et plus encore le nombre de conversions forcées), le seul point de repère fiable étant le recensement décennal de la population ? Acheter une conversion ou corrompre un fonctionnaire reviendra toujours moins cher qu'une amende...

A cela s'ajoutent les pratiques de la vie quotidienne qui ont, elles aussi, parfois tendance à se radicaliser, à l'image des films que Bollywood prodigue généreusement au pays³⁴.

Dans un article paru dans *Courrier International* en juin 2005³⁵, l'auteur Ram Puniyani parle du végétarisme, qui tend à s'affirmer non plus comme une simple pratique alimentaire religieuse, mais bien comme un geste ostensible d'appartenance à une communauté, et par là, comme une négation des musulmans. Selon lui, le végétarisme est utilisé comme une arme sociale et politique.

La religion est sans aucun doute l'un des facteurs les plus structurants de la société indienne. Ce facteur est toutefois complété en ce rôle par l'un des avatars de la religion hindouiste : les castes, phénomène plus puissant encore puisqu'il s'étend à toutes les religions.

³² Voir l'analyse de Olivier Herrenschmidt, dans la revue du CNRS, Théma « Etats des dieux », n°6 du 1er trimestre 2005, également rapporté sur le site internet du CNRS.

³³ Rapport annuel 2005 d'Amnesty International, article consacré à l'Inde, disponible sur web.amnesty.org/report2005/ind-summary-fra

³⁴ V. Gangadhar: « *un vent sectaire souffle sur Bollywood* ». Article paru dans « *The Hindu* », cité dans *Courrier International* n° 671 du 11 septembre 2003.

³⁵ Ram Puniyani (countercurrents.org) « Sus à la dictature des végétariens hindous » cité dans *Courrier International* n° 764 du 23 juin 2005.

1.2.2 *Le poids des castes et des « naissances ».*

La division en caste de la société indienne traduit une hiérarchisation sur une base religieuse (pureté et impureté), sociale et professionnelle. Ce principe de stratification sociale, propre au sous-continent³⁶, s'applique à l'ensemble de la population bien qu'il ne trouve sa justification idéologique que dans la seule religion hindoue.

Mais comment analyser un système par rapport à une définition qu'il ignore ? Ces sont les occidentaux qui ont créé les castes : les Britanniques ont codifié un mode de vie ancestral de façon à le faire coïncider à une hiérarchie sociale proche de celle qu'ils connaissaient, et le mot lui-même est une création des Portugais. Les Indiens utilisent quant à eux les termes de varna et de jati³⁷.

Il existe quatre varnas, et trois d'entre elles sont considérées comme pures :

- les Brahmanes (prêtres, clercs, intellectuels et enseignants de haut niveau) ;
- les Kshatryas (guerriers, gouvernants et leurs grands auxiliaires) ;
- les Vayshias ou *banyas* (commerçants, banquiers, négociants).

La quatrième varna est celles des impurs, les Shoudras ou Other backward classes (castes de service, dont les agriculteurs). Dans la pratique, il semble qu'une cinquième varna se soit créée, celle des réels intouchables, encore inférieure à la quatrième. Au quotidien, les varnas se complètent par les jatis (naissances) pour donner la place réelle de l'individu au sein de la communauté. La jati n'est pas affaire de pureté mais affaire de terres³⁸ : c'est une notion de position socio-économique, de richesse. Chaque varna se divise donc en jatis, sans même qu'il soit possible de rattacher les types de jatis à une varna déterminée.

Le dernier recensement de la population par castes remonte à 1931, sous l'Empire britannique. Il faisait état de 6,4 % de brahmanes, 3,7% de kshatrya, 2,7% de banyas. Les intouchables représentaient 15% de la population, les populations tribales 7%. Les 52% de la population restants étaient de facto considérés comme des shoudras.

Signe d'évolution, dès l'indépendance les intouchables sont devenus des « scheduled castes », ou castes répertoriées, et les jatis paysannes les plus défavorisées se sont transformées en « other backward castes » (OBC) ou « autres classes arriérées » dans la constitution de l'Etat Indien. L'ensemble des basses castes est communément désigné sous le vocable de « Dalit ».

Contrairement à une idée répandue, le système des castes n'est pas interdit en Inde. Seules sont interdites les discriminations faites sur cette base, et notamment envers les intouchables. Pour autant, le système n'étant pas officiellement reconnu, aucune statistique n'est faite sur la base de l'appartenance à une caste. Mais cet état de fait aboutit parfois à des situations assez surréalistes puisque la Constitution elle-même s'y réfère, en posant le principe de discriminations positives au

³⁶ La religion hindoue s'est développée au-delà des frontières indiennes, mais le système des castes n'a jamais été mis en œuvre ailleurs que dans ce pays.

³⁷ « Couleur » et « naissance » en sanscrit.

³⁸ Max-Jean ZINS, « L'Inde un destin démocratique », la documentation française, collection « Asie plurielle », 1999, page 49.

bénéfice des castes répertoriées³⁹ : leur volume est donc apprécié aujourd'hui encore par rapport au recensement de 1931...

Système difficilement compréhensible pour un esprit occidental, les varnas et jatis sont un facteur indiscutable d'homogénéité de la société, puisque tout le monde s'y plie quelle que soit la religion et la localisation. L'une des principales raisons de la survie de ce système tient à ce qu'il incarne une notion très hiérarchisée du bien social, que les castes inférieures elles-mêmes jugent légitime. S'alignant sur les valeurs culturelles des castes supérieures, elles imposent leurs propres discriminations aux castes plus basses encore⁴⁰. Mais c'est un système fortement décrié, comparé même parfois à l'apartheid tel qu'il se pratiquait en Afrique du Sud. Evidemment, cela ne manque pas de blesser les Indiens dans leur amour propre tant il est inhérent à la société elle-même.

Loin de toute polémique, force est de constater que les 26 % d'Indiens qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté appartiennent tous à l'une des trois catégories légales de personnes défavorisées – de basses castes ou appartenant à des tribus (SC, ST et OBC).

L'une des solutions retenue par les gouvernements successifs a été celle de la discrimination positive : quotas réservés dans les administrations, distribution de terres aux castes paysannes défavorisées, quotas dans l'enseignement privé pour quelques enfants issus des basses castes... Il semble pourtant que ce système ait fini par poser plus de problèmes qu'il n'en a résolu : les mesures légales sont fréquemment détournées ou inappliquées purement et simplement (procès, mesures d'intimidation, etc.) et la promesse de distribution des terres n'aurait jamais abouti.

1.2.3 Urbains et ruraux.

Si la proportion d'urbains n'a cessé de croître depuis le dernier siècle, le taux de ruraux reste très élevé. Ce qui est remarquable, c'est que l'absence d'exode rural n'est due à aucune politique coercitive, à l'inverse de la Chine où les autorités peinent à freiner l'immigration interne. Mais cet équilibre pourrait être remis en cause par les difficultés importantes que traverse l'agriculture.

Le maintien d'une population rurale importante est l'une des conséquences de la « révolution verte » de 1966. A l'époque, la population ne cessait de croître et une famine récurrente sévissait dans le pays. Le Premier ministre Nehru a alors lancé un grand programme de modernisation agraire, en important massivement les engrais, les semences à haut rendement et les techniques de culture intensive. L'Inde est parvenue à l'autosuffisance au début des années 70, position plus que maintenue puisque le pays est aujourd'hui le premier producteur mondial de lait et de thé, le deuxième pour le riz et le blé, et le troisième exportateur de coton.

³⁹ Emplois administratifs notamment.

⁴⁰ Voir sur le site internet de l'Unesco l'article du Dr Gopal Guru « l'Inde, un apartheid caché ? », rubrique « courrier de l'Unesco » de septembre 2001.

Le succès de la Révolution Verte a permis l'apparition d'une nouvelle paysannerie capitaliste (ou *bullock capitalist*, qui désigne les paysans propriétaires de terrains arables d'une superficie égale ou supérieure à 4 hectares)⁴¹.

Du fait de plusieurs facteurs, dont la sécheresse importante qui frappe le pays et l'ouverture du marché agricole aux sociétés privées étrangères en 1988 (notamment pour le développement de cultures et de semences génétiquement modifiées), la paysannerie indienne subit actuellement une crise très grave. L'indicateur le plus marquant en est le taux de suicide dramatiquement élevé dans les zones rurales : plus de 25.000 agriculteurs se sont donné la mort en dix ans. Selon une étude publiée en 2002 dans la revue « The Lancet »⁴², le taux des régions rurales du Sud atteint 58 décès pour 100 000 habitants, ce qui constitue le « record mondial » (la moyenne dans les autres pays est de 14,5 pour 100 000)⁴³. On estime de même que, chaque année, l'exode rural touche environ 5 millions de personnes qui ne peuvent faire face à un endettement massif. Cette situation est préoccupante car avec un taux de croissance aussi élevé de sa population, l'Inde doit assurer une croissance à peu près identique des ressources alimentaires. De plus, les structures urbaines, déjà insuffisantes et saturées, ne sont pas adaptées pour un afflux aussi massif.

Les chiffres de l'urbanisation indienne atteignent, en effet, des échelles inconnues pour les occidentaux : selon le recensement de 2001 près de 350 millions de personnes, soit 25 % de la population, vivent désormais dans des zones urbaines, et quelque 4 000 villes de moins de 100 000 habitants regroupent 40 % des urbains. La ville de Bombay compterait à elle seule approximativement 14 millions d'habitants, soit plus que la population grecque totale. Les projections la concernant pour 2010 font même état de 24 millions d'habitants⁴⁴.

Pourtant le taux d'urbanisation reste faible : 26% en 1991 contre par exemple 40% pour la Chine ou 70% pour le Brésil. Avec un quart de citadins, l'Inde fait encore partie des pays faiblement urbanisés. Mais le nombre de citadins double tous les vingt ans et a été multiplié par six depuis l'indépendance, ce qui n'est pas sans provoquer une urbanisation particulièrement anarchique⁴⁵.

Corollaire de ce constat, les conditions de logement sont loin d'être satisfaisantes puisque les habitants des villes rencontrent des difficultés importantes en termes de conditions sanitaires et de confort élémentaire : tous ne disposent pas de l'eau courante ni de sanitaire, de l'électricité voire

⁴¹ Voir sur ce point l'étude de monsieur Eric Leclerc, maître de conférence de géographie à l'Université de Rouen, dans sa conférence présentée au CRDP de Rouen le 10 mars 1999 (sur le site de l'Académie de Rouen : ac-rouen.fr)

⁴² Cité dans L'Express du 20 décembre 2004, dans son dossier spécial consacré à l'Inde

⁴³ Les chiffres sont tellement alarmants que l'OMS a formulé des recommandations pour un meilleur suivi et un changement des dilutions et conditionnement des pesticides agricoles (moyen privilégié de suicide) à destination de cette zone du monde. Voir sur le site de l'OMS « Le suicide, un problème de santé publique énorme mais évitable », publié le 09 septembre 2004 ainsi que les liens inhérents (en anglais).

⁴⁴ Source : Nations Unies, « World urbanization Prospects », 1993, page 164.

⁴⁵ Kamala Marius Gnanou, op. cit., page 47.

simplement de l'enlèvement des ordures. Dans certaines grandes villes, les coupures d'eau sont fréquentes en saison sèche, et les quartiers défavorisés ne sont pas les seuls touchés.⁴⁶

Il semble que dans les villes d'importance moyenne les conditions soient moins pénibles, en raison notamment d'une urbanisation relativement limitée qui permet de mieux maîtriser le développement. La province, que beaucoup appellent « l'Inde réelle » par opposition aux grandes villes occidentalisées, connaît des transformations radicales grâce au développement d'infrastructures publiques et aux investissements privés. La mise en œuvre du réseau autoroutier et de zones économiques spéciales, ainsi que la multiplication de vols intérieurs desservant des endroits autrefois enclavés ont permis aux Indiens vivant hors de Delhi, de Bombay, et des quelques autres grands centres urbains de voyager et aux entreprises de se rendre compte qu'il existait un très vaste marché, désormais accessible⁴⁷.

De même, certains auteurs relèvent que c'est dans les petites villes que le potentiel d'évolution de la société indienne est le plus élevé, du fait d'une meilleure « offre » d'infrastructures scolaires notamment : structures bilingues, ouvertes à tous et principalement aux filles.

1.2.4 Hommes et femmes.

L'Inde est sans doute l'un des pays au monde qui a le plus légiféré en matière de condition féminine. Mais ces textes ne pèsent que peu face à des traditions ancestrales et aux manières de vivre d'une société imprégnée de religion. Les chiffres sont éloquents⁴⁸ :

- Le taux de littéracie féminine en Inde est de 45,4%, (ce qui la place derrière des pays comme le Kenya ou le Soudan) ;
- L'écart d'espérance de vie entre femmes et hommes est inférieur de près 5 ans pour celles-ci ;
- Le taux de mortalité maternelle est de 440 pour 1.000 naissances⁴⁹ et le pourcentage de naissances médicalisées est très faible (42% contre par exemple 90 % en Tunisie ou 44% au Kenya).

Enfin seulement 17% des femmes ont accès au monde du travail.

Pourtant des mesures légales ont été prises et parfois depuis longtemps : une loi sur le mariage de 1955 interdit la polygamie, la pratique de la dot est prohibée depuis 1961 (ce texte a été renforcé en 1984 et 1986), l'égalité de salaire entre hommes et femmes a été promulguée en 1976, et depuis 1992, 30% des sièges leurs sont réservés dans toutes les assemblées élues (nationales ou locales).

⁴⁶ Kamala Marius-Gnanou, op. cit., page 49.

⁴⁷ Devesh Vijay « *La province en pleine révolution sociale* », dans « The Indian Express » cité dans le n° 798 de Courrier International du 16 février 2006.

⁴⁸ Source : enquête de l'OCDE sur la condition des femmes précitée.

⁴⁹ D'après les dernières données de l'INED, ce taux est de 10,5 en France.

Dès lors, pourquoi une telle situation ? La réponse se trouve dans des facteurs ethnographiques, historiques et religieux et le clivage est net entre Etats du Sud et du Nord, et ce, même si l'on exclut de ceux-ci les Etats où l'hindouisme n'est pas dominant (Punjab et Kerala).

Des éléments de réponse sont donnés par les démographes Dyson et Moore⁵⁰ qui expliquent ce différentiel par les systèmes de parentés millénaires. Celui du Nord, majoritairement musulman, est fondé sur l'exogamie : les épouses ne peuvent avoir aucun lien de parenté avec le mari et doivent venir d'un lieu éloigné. C'est un système patrilinéaire où les liens de parenté et de coopération existent entre hommes seulement : les femmes vivent donc en marge du système et des ses connexions. Elles ne peuvent hériter, la dot est l'enjeu majeur des mariages, qui se décident sans les consulter. De facto, les femmes sont très contrôlées tant dans leurs mouvements que dans leur vie sociale, et ne peuvent travailler qu'avec des femmes. Dans ce contexte l'accès au monde du travail et même à l'éducation est très restreint, une femme ne peut se faire soigner sans l'accord de son mari et est davantage exposée aux violences conjugales (pour insuffisance de la dot ou non-paiement de celle-ci).

A contrario, dans le Sud, le système de parenté est endogamique avec le mariage entre cousins comme référence. Les femmes se marient habituellement avec des personnes qu'elles connaissent, qui habitent près de chez elles. La condition de la femme dans ce type de système est moins défavorable : elle peut hériter dans certains cas, ses mouvements sont moins contrôlés et il y a moins de restrictions à l'occupation à l'extérieur.

A ces différences, il faut ajouter les facteurs historiques⁵¹ : il semble que la condition de la femme hindouiste ait été meilleure avant l'arrivée des musulmans. Par exemple, dans l'Inde pré-musulmane, la tradition de la purda⁵² n'existait pas : les hommes l'ont imposée à leur femme par peur des musulmans, de même que le mariage très jeune afin de les protéger d'eux.

Enfin la coexistence de plusieurs cadres juridiques vient amplifier les phénomènes. La loi fédérale ne s'applique pas aux femmes de confession musulmane, soumises au code islamique. Et, par exemple, en renonçant à la purda, les hindouistes permettraient de regarder leurs femmes alors que les musulmanes resteraient cloîtrées et voilées, ce qui ne manquerait pas de susciter des tensions quant à la respectabilité d'une communauté par rapport à l'autre.

Les femmes sont également souvent l'enjeu et les cibles des rivalités religieuses. Ainsi, pendant les violences du Gujarat, plusieurs centaines de femmes et de jeunes filles ont été violées, ont subi des viols collectifs, ont été éventrées et jetées dans les flammes, parfois encore vivantes, sans que les présumés coupables ne soient inquiétés. Les observateurs pensent qu'il s'agit clairement de violences dirigés contre les minorités musulmanes de cet Etat⁵³.

⁵⁰ Dans une étude de 1983, citée et reprise dans l'étude de l'OCDE précitée, page 18.

⁵¹ Voir l'article de K. Devendra « *Changing the status of women in India* », paru en 1994 dans Asian publication (mentionné dans le rapport de l'OCDE précité).

⁵² Réclusion totale traditionnelle des femmes.

⁵³ Voir le rapport d'Amnesty International, « *India : Justice, the victim – Gujarat state fails to protect women from violence* », janvier 2005, sur le site internet de l'association.

L'éducation des filles et fillettes, voire même des femmes, sera très certainement le principal moyen de remédier à beaucoup des maux démographiques indiens.

2 LES PROBLEMATIQUES LIEES A LA DEMOGRAPHIE.

A observer en détail l'évolution de la population indienne, on peut être interpellé par trois tendances majeures de la société :

- le déficit actuel entre hommes et femmes, qui ne pourra aller qu'en s'aggravant dans le futur proche ;
- l'importance des flux migratoires internes et externes : la diaspora indienne est remarquablement vigoureuse et organisée ;
- le souci permanent des équilibres ethniques et religieux, a contrario de nos sociétés occidentales qui ne commencent qu'à effleurer les problématiques de la discrimination positive.

Ces points soulèvent tous la question de savoir si la société indienne, qui demeure équilibrée et relativement harmonieuse en dépit de ses particularismes internes, n'est pas, au fond en voie de déséquilibre. De surcroît, à l'avenir, l'Inde va devoir faire face à un certain nombre de problématiques, plus ou moins urgentes, pour pouvoir répondre aux besoins d'une population en pleine expansion : lui donner le niveau de vie auquel elle aspire, l'éduquer et lui assurer la stabilité nécessaire à tout progrès...

2.1 Une population en voie de déséquilibre ?

Nul n'est besoin d'être un spécialiste en démographie pour savoir que la population indienne souffre, et chaque jour davantage, du ratio hommes-femmes le plus défavorable de la planète, loin devant la Chine.

Autre point commun entre ces deux pays : une diaspora importante, à ceci près que la diaspora indienne se distingue par une organisation remarquable et des origines très anciennes.

Enfin, bien que république laïque, l'Inde compose au quotidien avec ses jatis, ses varnas et ses religions, y compris au sein de l'armée, ce qui n'est pas le moindre des particularismes d'une société complexe et moderne tout à la fois.

2.1.1 *Un important différentiel hommes-femmes.*

« *Elever une fille, c'est comme arroser le jardin du voisin* »⁵⁴

L'un des points les plus frappants de l'étude démographique est le sex ratio entre hommes et femmes. Ce chiffre représente, à un moment donné, le nombre de femmes pour 1.000 hommes recensés.

En Inde le sex ratio est actuellement de 933 femmes pour 1.000 hommes⁵⁵. Chaque moyenne masquant des écarts, dans certains Etats comme l'Haryana, ce chiffre descend jusqu'à 861 femmes pour 1.000 homme.

Malgré un aspect que l'on peut juger anecdotique au premier abord, ce point est capital.

En premier lieu, dans les sociétés en voie de développement, le ratio tend naturellement à s'accroître en faveur des femmes, qui sont les premières bénéficiaires de l'augmentation de l'espérance de vie. Mais en Inde plusieurs facteurs se cumulent pour inverser cette tendance.

Dans une société où le prestige et la prospérité d'une famille dépendent des terres et du patrimoine, jamais la préférence pour les fils n'a été aussi marquée et renforcée par la diffusion massive du modèle de famille restreinte : il faut soigner les filles, les éduquer et payer leur dot avant qu'elles ne quittent définitivement la famille pour celle de leur mari, qu'elles serviront. L'héritier mâle transmet le patronyme, garde les terres, allume le bûcher à la mort de ses parents (dans le rite hindouiste).

Cet état d'esprit a des conséquences sensibles :

- les femmes et les petites filles ont moins accès aux soins que les hommes : les dépenses médicales sont 4,5 fois plus élevées pour un garçon que pour une fille, et, dans la population musulmane, la règle de la réclusion ne leur permet pas d'aller consulter dans les dispensaires et les hôpitaux⁵⁶ ;
- la mortalité en couches reste très élevée : le taux de mortalité maternelle est de 440 pour 100.000 enfants nés vivants (10,5 en France)⁵⁷ ;
- les avortements sélectifs sont très nombreux malgré la réglementation⁵⁸. Il existe même des échographes itinérants qui, moyennant une somme modique, peuvent indiquer aux futurs parents le sexe de l'enfant attendu⁵⁹ ;
- les meurtres de petites filles à la naissance sont courants, de même que ceux des jeunes mariées quand leur famille n'a pu s'acquitter de leur dot.

⁵⁴ Diction populaire.

⁵⁵ Les chiffres de ce chapitre proviennent du recensement officiel de 2001 et des analyses inhérentes (source : ministère de l'intérieur de l'Union Indienne, sur censusindia.com).

⁵⁶ Voir l'étude de l'OCDE précitée, pages 12 et 13.

⁵⁷ Source : INED

⁵⁸ Laquelle n'est pas davantage appliquées que celles relatives à la maîtrise des naissances.

⁵⁹ K. Marius-Gnanou, op. cit., page 41.

En second lieu le sex ratio est un indicateur socio-économique important car il représente à la fois une résultante et une perspective :

- il résulte d'autres facteurs comme la mortalité, l'immigration sélective selon les sexes, le sex ratio à la naissance ;
- il présage de la structure de la société à moyen et long terme car il conditionne le taux de natalité futur.

Ce chiffre laisse donc augurer d'un déséquilibre profond de la société avec des conséquences d'ores et déjà sensibles :

- ce sont près de 50 millions d'hommes qui ne trouveront pas de compagne d'ici à environ 10 ans. Ce phénomène est connu sous le nom de « branches nues ». Ce sont naturellement les plus défavorisés (pauvreté, analphabétisme, situation professionnelle précaire) qui sont les plus touchés ;
- le trafic de femmes est en pleine expansion : enlèvements ou ventes forcées dans les campagnes les plus pauvres, voire dans les pays frontaliers ;
- réapparition de la polyandrie : il est désormais courant qu'une épouse se partage entre plusieurs frères.

Bien entendu les retentissements sont aussi religieux et, ironie du sort, laisseront sans postérité masculine une bonne part de ces garçons voulus au prix parfois de la mort de leurs sœurs. Citons en particulier le cas de la communauté Sikh, qui pourrait, si elle poursuit sur ses errements actuels en termes de sélection des fœtus et des enfants nouveau-nés, disparaître ! Au Pendjab, où vit la plus importante communauté sikhe, on compte déjà 742 filles pour 1 000 garçons chez les moins de 1 an... Il y a trois ans, leur chef religieux a officiellement prévenu que les couples qui se serviraient de l'avortement comme d'une arme sexiste seraient bannis de la communauté.

2.1.2 Les flux migratoires en Inde.

Les mouvements migratoires en Inde sont particulièrement marqués dans les deux sens : émigration et immigration.

Flux internes.

A la fin de 2001, environ 345.000 réfugiés vivaient officiellement en Inde⁶⁰ :

- 144.000 Srilankais (au Tamil Nadu) ;
- 110.000 Tibétains (en provenance de Chine) ;
- 52.000 Birmans (dans les Etats du Nizoram et du Nagaland) ;
- 15.000 Bhoutanais (dans les Etats d'Assam et du Bengale Occidental) ;
- 12.000 Afghans ;

⁶⁰ Chiffres : UNHCR, rapports sur la migration internationale des travailleurs et l'excellent article de l'université de Laval (Canada) « l'Union Indienne » sur le site www.tflq.ulaval.ca/ax1/asia/Inde.

– de 5.000 à 20.000 Bengladeshi (au Bengale occidental).

Au total, on estime que vivent en Inde aujourd'hui près de 9 millions de personnes nées à l'étranger⁶¹. Certains rapports font état des mauvais traitements infligés aux réfugiés non reconnus comme étant des réfugiés « politiques » (qui sont en très petit nombre) : il semblerait qu'il ne bénéficient que de très peu de protection et de droits. L'Inde n'est pas signataire de la Convention de Genève de 1951 et ne s'est dotée d'aucune législation spécifique en matière de protection des réfugiés. Tous les réfugiés tombent sous le coup de la loi sur les étrangers de 1946. Le gouvernement autorise le HCR à porter assistance à certains groupes de réfugiés, notamment les Afghans, mais ceux-ci ne bénéficient d'aucune protection juridique formelle en Inde⁶².

A ces nombres, il faut ajouter les citoyens indiens déplacés à l'intérieur de l'Inde en raison de la violence politique : plus de 650.000 personnes ont fui la violence politique et sont déplacées à l'intérieur du territoire. Entre 1989 et 1996, la terreur islamiste dans la vallée du Cachemire a fait fuir près de 400.000 personnes (90% de la population hindoue) vers Jammu et Delhi. En mai 1999, le conflit frontalier avec le Pakistan autour de Kargil a poussé près de 80.000 personnes, musulmanes pour la plupart, à fuir leur région pour se réfugier à Jammu et Delhi. Jusqu'à présent, aucun cas de retour volontaire dans la vallée du Cachemire ou dans la région de Kargil n'a été enregistré.

Près de 17.000 Cachemiris sont passés au Pakistan. La violence a été à l'origine du déplacement de 200.000 à 250.000 cachemiris, la plupart étant réfugiés dans des camps du Jammu et à New Delhi.⁶³

L'un des mouvements particuliers de migration en Inde est celui des Sri-Lankais, qui viennent se réfugier principalement dans l'Etat du Tamil Nadu pour échapper aux violences chroniques dans leur pays. Il semble que de nombreux Tamouls y affluent en masse depuis le mois de janvier 2006. Selon les réfugiés, des centaines de personnes attendent au Sri Lanka de passer en Inde dans la crainte d'une guerre à grande échelle entre l'armée gouvernementale et les Tigres de libération de l'Eelam tamoul. Le Tamil Nadu compte déjà 56 000 réfugiés tamouls, répartis dans 101 camps. L'un des plus grands, celui de Gummidipoondi, près de Madras, en accueille à lui seul plus de 3 000. La moitié de ces migrants seraient des "Tamouls d'origine indienne" qui n'ont toujours pas obtenu la nationalité sri-lankaise. "Ils ne sont ni sri-lankais ni indiens. Ce sont des apatrides et il y en a des milliers comme eux au Sri Lanka", confirment plusieurs sources⁶⁴.

Enfin, au titre des mouvements internes il faut également noter le nombre croissant de ruraux qui migrent vers les villes dans l'espoir d'y trouver des conditions de vie meilleures. Ce mouvement tend à s'amplifier, comme le démontrent les chiffres de la FAO⁶⁵.

⁶¹ Source : OCDE, « analyse des grands mouvements de migration internationale », première partie, page 57, disponible sur le site de l'OCDE (oecd.org)

⁶² Voir la fiche « pays » de l'Inde sur le site de la commission de recours des réfugiés (commission.refugies.fr).

⁶³ Source : site de la commission de recours des réfugiés (commission.refugies.fr).

⁶⁴ Voir l'article « *Vague de réfugiés Tamouls sur le continent* », de PC Vinoj Kumar, paru dans l'hebdomadaire indien Tehelka, repris dans Courrier International n°798 du 16 février 2006.

⁶⁵ Cf annexe n° 5.

Les flux externes.

Si les pays du Sud alimentent aujourd'hui le gros des migrations, l'Inde tient au sein de ces pays une place particulière.

Avant l'indépendance, l'Angleterre favorisa l'exil vers l'Afrique australe et orientale en plus des migrations internes, comme celle des Tamouls exportés vers les plantations de Ceylan. Afin de remplacer les esclaves, l'empire a ainsi favorisé la migration vers des zones variées par exemple dans les îles Fidji, l'île Maurice, les Caraïbes ou la Guyane Britannique mais aussi en Afrique du Sud. Pour certains de ces Indiens l'intégration a été particulièrement réussie. A la fin du 19^e siècle les Indiens et notamment les Sikhs⁶⁶ émigrèrent en masse vers la Grande-Bretagne et s'intégrèrent dans toutes les classes sociales : on estime que la communauté indienne en Grande-Bretagne est forte d'environ un million de personnes.

Puis survinrent les guerres dites de la Partition, qui provoquèrent le départ de 3 à 4 millions de réfugiés musulmans au Pakistan.

Depuis les années 60, la migration ne concerne plus seulement les anciennes colonies anglaises, mais également les pays du Moyen-Orient, fort demandeurs de main d'œuvre. Cette destination attire principalement les Indiens de confession musulmane. Aujourd'hui la migration indienne, évaluée à près de 25 millions de personnes dont 1,5 millions aux USA, se caractérise sur plusieurs points⁶⁷ :

- malgré le nombre élevé de migrants, ce n'est pas l'un des pays les plus actifs au regard de sa démographie : le Pakistan ou le Bangladesh enregistrent proportionnellement plus de départs ;
- c'est un pays principalement émetteur de main d'œuvre qualifiée. Le niveau de formation des migrants a d'ailleurs tendance à croître progressivement en raison du niveau de formation dans le pays, ce qui ne manque pas de le déséquilibrer. On parle couramment de « hold up » sur les élites et en particulier sur ses informaticiens⁶⁸ ;
- la diaspora est ancienne, et de nombreux réseaux guident et orientent les flux à travers le monde. Les communautés, tout en s'intégrant bien, gardent une identité culturelle relativement forte.

D'une enquête publiée par l'ONU en octobre 2002⁶⁹, il ressort que les émigrés contribuent significativement au PIB de leur pays d'origine, puisque leurs fonds rapatriés atteignent 1,9% du PIB national. Une étude de la FAO⁷⁰ indique qu'en Inde, les hommes migrants envoient de l'argent à leur père - pour payer une dette ou acheter un champ - plutôt qu'à leur femme qui gère le ménage.

⁶⁶ Voir Kamala Marius-Gnanou, op. cit., page 40.

⁶⁷ Voir sur le site de l'OCDE, l'article « Les travailleurs qualifiés et les demandeurs d'asile donnent une impulsion aux flux migratoires », en date du 18 décembre 2001 (oecd.org/documents/45)

⁶⁸ Voir l'article de Michel-Louis Levy « Les flux migratoires » dans « Panorama 2004 du développement durable », Tome 2- *Passages*, n°142/143, janvier 2005, pages 261 à 270.

⁶⁹ Voir le site internet de l'ONU.

⁷⁰ Voir sur le site internet de la FAO la rubrique « les documents de la FAO », l'article consacré à l'exode rural ;

Cette diaspora, regroupée sous le vocable de « Non resident Indians » fait l'objet de toutes attentions de New-Delhi, qui les convoite aussi bien pour ses moyens financiers que son haut niveau de compétences.

Pour sa quatrième édition, qui s'est tenue à Hyderabad du 7 au 9 janvier 2006, la Pravasi Bharatiya Diwas (PBD) – la conférence annuelle regroupant les Indiens non résidents en Inde – a été l'occasion choisie par New Delhi pour lancer de nouvelles mesures incitatives à l'intention de la diaspora. L'une des plus importantes mesures annoncées par le Premier ministre indien⁷¹ est l'octroi d'une citoyenneté indienne d'outre-mer⁷² – Overseas Citizenship of India (OCI) –, qui permet à son détenteur d'entrer et sortir du pays comme il l'entend pour le reste de sa vie. En revanche, ce statut n'accorde pas le droit de vote à ceux qui ont déjà une autre nationalité. D'après le ministre des Affaires indiennes d'outre-mer, il y a déjà plus de 8.000 demandes de carte OCI et 50.000 de plus sont attendues, essentiellement en provenance des Etats-Unis.⁷³ Selon Asia Times, "les cartes OCI seront particulièrement utiles aux Indiens des pays développés, où ils forment de puissantes communautés. Le Bureau du recensement américain a fixé le revenu annuel moyen d'une famille indienne-américaine à 60 000 dollars, contre 38 885 dollars pour la moyenne nationale"⁷⁴.

Le gouvernement indien devrait accorder prochainement le droit de vote aux travailleurs et professionnels indiens d'outre-mer (qui n'ont pas pris une autre citoyenneté), moderniser le processus d'émigration, faciliter l'envoi de fonds depuis l'étranger et mettre en place un réseau des Indiens à l'étranger. Le droit de vote des Indiens non résidents vivant dans les pays du golfe Persique, qui ne seront jamais citoyens de ces pays, est déjà en cours d'étude.

Autre atout, assez inattendu, de la diaspora : elle représente un vivier potentiel d'époux et épouses pour elle-même mais aussi pour les Indiens résidents. La dernière réunion a été d'ailleurs l'occasion pour nombre d'entremetteurs de multiplier les contacts⁷⁵ !...

Clin d'œil de l'histoire et de l'économie, certains de ces non resident Indians (re)viennent s'installer au pays au gré des délocalisations des entreprises qui les employaient en Europe ou aux Etats-Unis, convaincues par le dynamisme économique et l'excellent niveau des formations supérieures pour des coûts moindres. Partis ou nés à l'étranger, les flux économiques les ramènent vers leur Nation d'origine, ce qui est nouveau, les retours s'effectuant principalement jusqu'alors seulement au moment de la retraite⁷⁶.

⁷¹ Manmohan Singh.

⁷² La double nationalité était apparemment était le principal sujet de revendication de la part des Indiens de la diaspora.

⁷³ Voir à ce sujet la revue de presse de Philippe Randrianarimanana paru dans Courrier International, supplément Web, en date du 11 janvier 2006.

⁷⁴ Cf. article cité supra.

⁷⁵ Sur ce point voir la conclusion assez savoureuse de l'article cité supra.

⁷⁶ Le site internet du NRI consacre une rubrique abondante aux formalités et à divers conseils pour les retraités souhaitant rentrer en Inde.

2.1.3 Les institutions indiennes : des équilibres ethniques et religieux subtils.

La Constitution attribue aux castes et tribus répertoriées des sièges dans les assemblées législatives en nombre proportionnel à leur population (art. 330). Elle ne précise pas de mesures directes de réservation dans les emplois publics (art. 335), mais s'engage à considérer les requêtes formulées par les Scheduled Castes (SC) et Scheduled Tribes (ST).

L'article 16(4) de la Constitution réserve 12,5% des postes pour les SC, et 5% pour les ST. En 1970, ces pourcentages ont respectivement été élevés à 15% et à 7%, ce qui correspond au poids respectif de ces groupes dans la population indienne. Au départ, la politique de discrimination positive était limitée à une période d'attribution de vingt ans (art. 331 de la Constitution), mais ce délai a été reconduit trois fois jusqu'à l'an 2000. Au cours de cette période elle a connu deux aménagements majeurs.

Le premier est la possibilité d'un élargissement des bénéficiaires à d'autres groupes défavorisés (Other Backward Classes), question examinée dès 1953. Si les principales recommandations du comité sont alors rejetées par crainte d'aviver des tensions sectaires, le gouvernement autorise toutefois les Etats à établir ponctuellement leur liste de groupes défavorisés et à mettre en place des mesures pour les réhabiliter. Cette question a été reprise par la commission Mandal en 1978. Selon son rapport publié en 1980, 52% de la population indienne appartiendrait à la catégorie des autres groupes défavorisés (Other Backward Classes). Lors de son retour au pouvoir en 1980, Indira Gandhi en négligera les conclusions et ce faisant, se privera du soutien des OBC⁷⁷ La réforme est finalement promulguée par le gouvernement non congressiste et socialiste du parti Janata Dal en août 1990.

Second aménagement, les autres classes défavorisées bénéficient désormais, comme les SC et ST, de réservations et d'avantages dans les emplois publics et semi-publics et d'admissions dans les institutions éducatives, dans une limite de 27% des postes, imposée par la Cour Suprême pour que le total des réservations ne concerne pas plus de 50% des postes. Les recommandations de la commission Mandal se fondent sur le critère de caste pour mesurer le retard social, sans prendre en compte le niveau économique.

La politique de discrimination positive a permis une amélioration de la condition des plus pauvres, comme en témoigne par exemple le développement de leur niveau d'éducation⁷⁸. En 1961, 10% des intouchables étaient alphabétisés ; en 1991, ils sont 37%. L'écart entre eux et le reste de la population se réduit : les pourcentages de la population indienne alphabétisée sont respectivement de 24% en 1961 et de 52% en 1991. Mais le retard est encore important : les intouchables sont quasiment absents de secteurs entiers. Les réservations dans les emplois publics ne touchent qu'une faible proportion de l'immense masse sans améliorer le sort de la majorité et ne semblent pas remettre en cause la hiérarchie de castes qui réserve aux plus hautes les meilleurs emplois. Ainsi, en 1987 les intouchables

⁷⁷ Voir l'article de Christophe Jaffrelot, « *Inde : l'avènement politique de la caste* » dans la revue du CERI, Critique internationale, n° 17 d'octobre 2002, page 140.

⁷⁸ Marie-C. SAGLIO-YATZIMIRSKY « *La pauvreté en Inde : une question de castes ?* » sur le site de Culture et conflit (conflict.org/document 195)

occupaient 20% des emplois du gouvernement central de classe 4 (balayeurs et appariteurs), 15% des postes de classe 3 (employés de bureaux), 8% des postes de classe 2, et 5% de ceux de classe 1.

La discrimination positive est par ailleurs contestée par les jeunes travailleurs appartenant aux castes supérieures qui se voient privés de certains de leurs débouchés et, d'autre part, il arrive encore que certains postes réservés ne soient pas pourvus. Cela tient officiellement à deux facteurs principaux : le déficit numérique de candidats ou un niveau jugé insuffisant pour remplir les conditions de recrutement. Ce dernier point, en particulier, recoupe celui de l'accès de ces castes à l'éducation.

Officieusement, on peut supposer que le manque de volonté de certains gouvernements fédéraux peut également susciter des difficultés dans l'atteinte des quotas de recrutement, pour des raisons religieuses mais aussi de clientélisme politique envers les hautes castes.

La montée en puissance socio-économique des basses castes, qui s'opère malgré tout, et de manière incontestable, est porteuse de risques pour la stabilité politique du pays. Cette prise de responsabilité peut s'effectuer de deux façons :

- par l'intérieur, c'est à dire par le biais des partis classiques, qui doivent alors modifier leurs discours « élitistes » ce qui est particulièrement le cas du BJP (considéré comme le parti des hautes castes) ;
- par l'extérieur, c'est à dire par le biais de structures nouvelles ou jusqu'à présent minoritaires.

D'après Christophe Jaffrelot⁷⁹, l'enjeu est fort et sera la source d'une mutation et d'une maturation politiques profondes.

La question des équilibres religieux est également très présente, même si il n'existe sur ce point aucun quota, aucune discrimination. Il est intéressant de s'intéresser de ce point de vue sur la situation de l'armée indienne. Cette armée est à l'échelle du pays :

- l'armée de terre compte 980.000 militaires d'active, 800.000 réservistes et 200.000 militaires dans les forces territoriales ;
- l'armée de l'air est forte de 130.000 personnels ;
- 53.000 militaires composent la marine indienne.

Le caractère laïc de l'armée n'a jamais été remis en question, même au plus fort des différentes guerres indo-pakistanaïses. Toutefois, le 8 janvier 2004, l'état-major a publié une directive applicable à l'ensemble du personnel de l'armée indienne - officiers et hommes de troupe confondus. Elle concerne le port de signes symboliques liés de près ou de loin à la religion. Les militaires indiens n'ont désormais plus le droit de porter de bracelets, d'anneaux, de bagues porte-bonheur, de points vermillon inscrits sur le front (sindoor) ou encore de fils sacrés. Cette mesure aurait été prise pour lutter contre la montée du fondamentalisme hindouïste.

Les militaires doivent respecter la stricte sobriété de l'uniforme et ne pas altérer l'image laïque attachée à la condition militaire. Les 75 femmes officiers de l'armée indienne ont le droit de continuer à porter

⁷⁹ Christophe Jaffrelot, « *L'Inde : la démocratie par la caste. Histoire d'une mutation socio-politique* », Fayard 2005, page 328.

un bindi⁸⁰ sur le front à condition que ce signe soit caché par le béret de l'uniforme... Mais elles sont priées de s'abstenir d'avoir des boucles d'oreille, du rouge à lèvres ou du vernis à ongles et, elles aussi, n'ont plus droit aux bracelets. En revanche, l'état-major s'est bien gardé de heurter la sensibilité sikhe. Les officiers et les militaires de religion sikhe pourront continuer à porter leurs traditionnels bracelets d'acier, les kadas, au poignet. Et aucune disposition de la nouvelle directive ne concerne leur turban ni leur barbe⁸¹. En raison d'une tradition guerrière très ancienne, et de la non-violence prônée par l'hindouisme et le jaïnisme, le recrutement des sikhs occupe en effet une place particulière dans l'histoire de l'armée indienne⁸².

2.2 Les problématiques à résoudre.

Les problématiques majeures à résoudre pour l'avenir sont les suivantes : relever le niveau et les effectifs dans l'éducation primaire, pallier l'insuffisance des structures sanitaires, améliorer la condition féminine et respecter le délicat équilibre ethnique et religieux.

2.2.1 La priorité : l'éducation.

Le système éducatif indien, même s'il est plus performant que celui de son voisin pakistanais, est perfectible et notamment du point de vue des moyens financiers qui lui sont consacrés. Mais il est important de centrer le débat : c'est surtout l'éducation primaire et secondaire qui est concernée par ces difficultés. L'Inde ne consacre que 1,7% de son produit national brut à l'éducation primaire et 3,4% à l'enseignement en général (contre 5% au Brésil, par exemple). L'éducation supérieure quant à elle est d'un bon niveau, et sa réputation n'est plus à faire. Cela est particulièrement vrai pour les formations scientifiques comme l'informatique et les sciences en général.

Le pourcentage de personnes alphabétisées est de 34,6 % contre 48% en 1951 (hommes 24%, femmes 46%)⁸³, mais une large part de la population indienne reste analphabète. Au regard des chiffres transmis par l'Unesco pour 1995, le nombre d'analphabètes avoisinait 265 millions, soit un taux de 48% d'adultes (15 ans et plus). Les chiffres communiqués par le Gouvernement indien pour l'année 1996 mentionnaient 45,7% d'analphabètes adultes tandis que les estimations d'Education For All (Efa) faisaient état de 43 % en 1997 avec une grande disparité entre les hommes (30%) et les femmes (57%). Il faut relever également des différences notables entre les Etats, allant de 2% pour le Kerala à 56% pour le Bihar⁸⁴.

⁸⁰ Point de peinture vermillon, porté par les femmes entre les deux yeux et qui représente le 3^e œil, le shakra. C'est une très ancienne tradition hindoue. Le point peint est parfois remplacé par un bijou.

⁸¹ Voir à ce sujet l'article de Louis Naigre « *Laïcité, le combat de l'armée indienne* » L'Express du 01/03/2004.

⁸² Odon VALLET, op.cit., page 127.

⁸³ Source : censusindia.

⁸⁴ Ces chiffres proviennent d'une étude menée en 1999 par l'UNESCO « le système éducatif en Inde » paru sur le site de l'UNESCO dans la rubrique « ressources et centre de documentation »

Le PROBE (Public Report On Basis Education), mené en 1999⁸⁵ à l'instigation du gouvernement indien, a pointé du doigt une série de défaillances dans les écoles publiques, la situation étant critique dans quatre régions - Bihar, Madhya Pradesh, Uttar Pradesh et Rajasthan. On y relève, entre autres, que 31% des écoles visitées ne possédaient pas de locaux acceptables. Dans deux des districts de l'Uttar Pradesh, 17 % des écoles étaient inutilisables et 56 % en ruines ! Une telle situation engendre des problèmes liés aux effectifs pléthoriques et aux classes multigrades. Beaucoup d'heures de classe s'effectuent en plein air, ce qui est possible à certaines périodes de l'année mais ne l'est plus quand la température est très élevée ou durant la saison des pluies.

Au regard des statistiques officielles⁸⁶, le nombre d'instituteurs en secteur primaire était passé de 1,6 millions (1990-1991) à 1,8 millions (1997-1998). Mais cela ne suffit pas à couvrir les besoins : l'accès à l'éducation pour tous en 2000 prévoyait la scolarisation de 39 millions d'enfants supplémentaires ! Les chiffres officiels parlent d'un ratio maître/élève de 42/1, mais là encore des différences énormes peuvent être observées suivant les Etats : West Bengal (57/1), Uttar Pradesh (56/1). Dans plus de 56 % des écoles visitées, ce ratio dépassait 40/1.

Au terme du cycle primaire, et selon l'UNESCO, le niveau des élèves est bas. Le Rapport de la Banque Mondiale brosse un panorama de la situation qui laisse apparaître que la plupart des élèves de 5^e année ne maîtrisent pas la moitié du curriculum de l'année antérieure.

Nombre d'indicateurs attestent de l'intérêt gouvernemental manifesté pour l'école privée. Ces écoles ont leurs propres administrations, leurs propres réglementations et ne font pas l'objet d'inspections régulières. Il existe également une catégorie d'écoles qualifiées de semi-privées. Ce sont des écoles identiques aux précédentes, mais dont les enseignants sont des fonctionnaires, dispensant un enseignement à partir des programmes officiels. D'une façon générale, ces écoles sont sélectives, donc prisées par les familles qui en ont les moyens. Essentiellement situées en milieu urbain, nombre d'entre elles sont dirigées par des gens n'ayant aucune formation pédagogique et poursuivent des buts lucratifs qui se confondent souvent avec des activités commerciales.

Une autre tendance est la promotion, par certains Etats, d'écoles privées dirigées par des groupes religieux fondamentalistes. Ces écoles, au fonctionnement indépendant, ont leurs propres cursus et présentent un double risque : celui de la mise en œuvre d'un système éducatif parallèle, mettant les enseignants du secteur privé à la merci des directions dont ils dépendent.

L'accès à l'école des enfants issus des castes inférieures et des tribus est un sujet majeur : ces enfants représentent un total de 20 millions de personnes, soit 17% de la population totale des enfants d'âge scolaire (6-11 ans). Ces groupes, particulièrement touchés par l'illettrisme, présentent un taux d'alphabétisation de 37% (pour les castes inférieures) et 30 % (pour les tribus). Ils présentent également les taux d'accès à l'école les plus bas de tout le territoire indien : entre 10 et 20% pour les castes et entre 15 et 20% pour les tribus. Différentes mesures ont été prises pour accroître ces

⁸⁵ Le PROBE est disponible en anglais sur le site ashanet.org/projects-news/documents/397.

⁸⁶ Cf. étude de l'UNESCO précitée.

pourcentages, et notamment celles consistant à réduire les coûts de scolarités supportés par les familles, la mise en place de cantines scolaires et la construction d'écoles au cœur même des aires de fréquentation de ces groupes.

Enfin, l'Inde compte 60 millions d'enfants fermiers qui travaillent douze heures par jour dans les champs: la loi de 2002 qui consacre le droit à une école gratuite et obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans n'est guère appliquée. Spécialiste de l'éducation à la Delhi School of Economics, Jean Drèze s'insurge contre l'enseignement à deux vitesses: «dans le Nord de l'Inde, la proportion des élèves déscolarisés chez les 6-14 ans grimpe jusqu'à 41%, voire 54% chez les filles! dit-il. C'est l'une des situations les plus urgentes du pays.»⁸⁷

2.2.2 Les problématiques de santé publique

La situation sanitaire en Inde, d'après les différents rapports, et sans être catastrophique, est surtout distinguée par deux points notables :

- c'est une situation commune à tous les pays émergents ayant peu de moyens financiers pour accéder aux derniers progrès médicaux et encore porté vers ses méthodes traditionnelles. Cela peut toutefois paraître contradictoire avec un niveau de formation des médecins jugé bon par ailleurs ;
- la forte densité humaine empêche la création de structures sanitaires en volume suffisant et favorise la propagation rapide de certaines épidémies.

En 1986, 318.000 médecins étaient recensés, soit 1 pour 2.471 habitants (par comparaison, en France la proportion de médecins est 5 fois plus grande), et le chiffre de 695.000 lits d'hôpitaux était avancé (soit seulement le double de la capacité française d'hospitalisation pour une population 15 fois plus nombreuse)⁸⁸. En 2002 les chiffres étaient de 1 médecin pour 2 500 personnes en Inde⁸⁹.

La veille médicale de l'organisation mondiale de la santé⁹⁰ montre par ailleurs un pays sensible aux infections et maladies contagieuses, comme en témoignent les alertes les plus récentes :

- 13 septembre 2005 : épidémie d'encéphalite japonaise ;
- entre le 09 mai et 14 juin 2005 : épidémie d'encéphalite à méningocoque (trois vagues successives) ;
- entre le 30 octobre et le 12 novembre 2004 : épidémie de dengue...

Il serait également possible d'évoquer dans cette liste la dernière épidémie de choléra, remontant au mois de mai 2001 ou celle de peste pulmonaire en 1994, qui avait touché plus de 5.000 personnes et justifié la fermeture de certaines frontières.

⁸⁷ Marie Huret « Inde : tous à l'école privée », article paru dans L'Express du 20 décembre 2004.

⁸⁸ Jean-Philippe Accart « l'information médicale en Inde », 1992, sur le site accart.nom.fr/international/inde

⁸⁹ Dominique Frommel « Quand le Nord débauche les médecins du Sud », paru dans le Monde diplomatique d'avril 2002 pages 28 et 29

⁹⁰ Chiffres extraits du site de l'OMS (who.int.org)

L'Inde n'est pas épargnée par le SIDA : en raison de chiffres officiels très flous, l'UNICEF estime en 2006 le nombre de personnes séropositives entre 2,2 et 7,6 millions, alors que d'après l'Organisation nationale de contrôle du SIDA (NACO), à la fin 2001, environ 3,97 millions d'adultes et enfants vivaient avec le virus. Ce chiffre, malgré un rapport en pourcentage faible, dépasse celui de tout autre pays à l'exception de l'Afrique du Sud (5 millions d'habitants étaient atteints fin 2001). Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) souligne qu'une écrasante proportion des cas de SIDA, 98 %, sont concentrés dans 10 des 31 Etats du pays. Hormis l'Etat du Maharashtra, ces 10 Etats sont situés principalement dans le Sud du pays⁹¹. La difficulté pour les programmes prévention tient au tabou très fort qui pèse sur les relations hors-mariage.

Enfin, clôturons cette liste avec la détection le 18 février 2006 des premiers cas de grippe aviaire de type H5N1 dans le Maharashtra. A cette date il n'était pas fait état de transmission à l'homme, mais simplement de cas douteux en quarantaine dans divers hôpitaux. Signe d'un certain dysfonctionnement dans la veille sanitaire, les premiers décès massifs d'oiseaux domestiques avaient été négligés car attribués à une autre pathologie et ce, malgré toutes les alertes mondiales. On pense que la pandémie a en réalité commencé aux alentours du 27 janvier 2006.

Les moyens de santé mis en œuvre sont à la hauteur des chiffres de la population.

L'Inde a inauguré le 9 février 2005 une campagne de vaccination contre la poliomyélite d'une ampleur sans précédent, alors que le pays concentre 85 % des nouveaux cas recensés dans le monde : 165 millions d'enfants ont été vaccinés dans le pays afin de combattre l'épidémie la plus importante de ces dernières années. Plus de 1,3 millions d'équipes de vaccinateurs composées de bénévoles et d'agents de santé ont administré de porte en porte ou dans des postes de vaccination situés au cœur des communautés près de 200 millions de doses de vaccin aux enfants de moins de 5 ans.

Un nouveau facteur vient cependant grever les efforts médicaux indiens : les recrutements de médecins et de soignants par des pays occidentaux déficitaires. A titre d'exemple, en octobre 2000, l'Irlande a embauché 55 médecins anesthésistes en Inde et au Pakistan. Ce chiffre n'est pas élevé mais il représente une menace réelle sur une ressource de toutes façons insuffisante pour les besoins de la population indienne.

2.2.3 La condition féminine.

Les conclusions du rapport de l'OCDE sont sévères : *« l'Etat indien est confronté à une situation auto entretenue qui pose un problème en partie insoluble. Pour faire respecter les lois il faudrait que les femmes soient éduquées, mais pour qu'elles le soient, il faudrait changer le cadre institutionnel. Lorsqu'il y a conjonction de facteurs (pauvreté, analphabétisme des femmes, société rurale, traditions*

⁹¹ Voir l'article de Ranjita Biswas « *Les programmes de l'Inde pour combattre le SIDA qui visent les jeunes doivent être variés et de grande portée* » sur prb.org, site de l'organisation « population reference bureau ».

religieuses qui traitent la femme en inférieur) l'Etat fédéral est confronté à des blocages presque insurmontables à terme »⁹² Cette vision pessimiste est pourtant à atténuer si l'on considère les récentes évolutions socio-démographiques en Inde. Paradoxalement, c'est le déficit de femmes et de filles qui pourrait faire évoluer la condition de ces dernières.

Tout d'abord des systèmes séculaires comme celui de la dot sont en passe de perdre de leur emprise. Les jeunes Indiennes, devenues plus rares que les garçons, peuvent désormais choisir le meilleur parti. Par endroits, la pénurie est si forte que les hommes non seulement renoncent à toucher une dot, mais en offrent une, dite «prix de mariée».

Second effet de cette « pénurie » : elle entraîne un brassage des populations, à la fois entre les castes, les régions et les cultures. Il est clair que la pauvreté, la dot et le manque de femmes jouent un rôle important dans les mariages interrégionaux et interculturels. Les jeunes mariées sont originaires d'Etats, de districts et de villages plus pauvres que ceux de leurs époux et la cérémonie coûte moins cher, aux deux familles, que si la noce avait eu lieu au sein de leurs communautés respectives.

Dans des Etats comme le Pendjab et l'Haryana, on ne trouve que quatre femmes en âge de se marier pour cinq hommes. Les candidats au mariage sont donc amenés à chercher une épouse dans des régions éloignées. Quant aux femmes du Bengale-Occidental ou de l'Andhra Pradesh, par exemple, où le ratio hommes/femmes est relativement équilibré, elles acceptent d'épouser ces « étrangers » parce que leurs parents ne veulent pas ou ne peuvent pas payer une dot.

Ce sont souvent les frères cadets qui doivent chercher une épouse loin de chez eux⁹³.«Autrefois, l'épouse devait être de la même caste, de la même région, du même statut que son mari, explique le démographe Aswini Kumar Nanda, du Centre de recherche sur la population, à Chandigarh. Les barrières sociales sont en train de tomber. L'essentiel, désormais, est de trouver une femme.»⁹⁴

L'éducation des filles est également en plein essor. Des organisations comme l'UNICEF ont lancé des programmes de scolarisation des fillettes et jeunes filles dans tout le pays. Une attention toute particulière a été apportée aux Etats dont les chiffres de scolarisation des filles sont les plus bas, à l'image du Bihar. Ce projet comporte une implication des femmes des villages où ces écoles sont créées⁹⁵ ce qui ne peut manquer de créer une dynamique pour l'ensemble des communautés.

Dernière évolution, et des plus récentes, le droit de la famille a récemment donné, au début de l'année 2006, le droit pour les veuves d'hériter pleinement de leur époux défunt⁹⁶. Cette loi ne concernera en rien les femmes soumises à la Charia mais constitue cependant une évolution importante.

⁹² Rapport précité, page 20.

⁹³ Voir l'article de Revinder Kaur, « Comment se marier quand on n'a ni femme ni argent », paru dans The Indian Express, repris dans Courier International n° 680 du 13 novembre 2003.

⁹⁴ Cité par Marie Huret « La revanche amère des jeunes filles indienne » dans l'Express du 20 décembre 2004, dossier spécial consacré à l'Inde.

⁹⁵ Voir l'article de Sabine Dolan « En Inde, scolariser les filles pour leur donner les moyens de se prendre en charge », paru le 04 avril 2005 sur le site de l'UNICEF (unicef.org/french/infobycountry/india).

⁹⁶ Source : « la revue de l'Inde », numéro 1, dans la rubrique des brèves.

2.2.4 *Les clivages religieux.*

Les émeutes entre hindous et musulmans constituent, pour des auteurs comme Steven Wilkinson⁹⁷ une réelle menace structurelle pour l'Inde et pour ses relations, souvent tendues, avec ses voisins musulmans. Mais la religion, si elle est la base avouée de nombreux affrontements, n'est pour autant pas le seul facteur générateur de violence.

Les émeutes inter-religieuses sont très localisées, et se produisent surtout en Uttar Pradesh, au Bihar, au Maharashtra, au Gujarat et au Bengale occidental : c'est dans ces Etats qui comptent 51% de la population musulmane de l'Inde et 49% de sa population totale que se sont produites les deux tiers des émeutes et 78% des morts au cours des violences enregistrées depuis 1950. On relève également que les violences ont lieu principalement dans les zones urbaines et affectent certaines villes beaucoup plus que d'autres : en Uttar-Pradesh par exemple seules 36 des 166 plus grandes villes ont été touchées.

D'après Steven Wilkinson, la cause profonde de ces violences n'est pas religieuse mais politique. Il met ainsi en relation dans ces quatre Etats les cycles de violences entre communautés et les cycles électoraux, et démontre ainsi qu'il s'agit d'une instrumentalisation de la religion : les candidats soudent leur communauté électorale contre « *l'autre* », qui est forcément d'un bord religieux différent. Les exemples chiffrés et datés qu'il donne sont particulièrement frappants⁹⁸.

Le second facteur dimensionnant est l'action des Etats vis-à-vis de ces violences : là où leur action est délictueuse (voire complaisante), le terrain est particulièrement favorable. Les recherches de l'auteur, basées sur l'étude et la comparaison avec d'autres types d'émeutes identitaires⁹⁹ recourent les conclusions des rapports d'Amnesty International¹⁰⁰. L'Etat le plus souvent cité dans ce cas est le Gujarat.

Les émeutes religieuses ont de graves conséquences économiques : rien qu'à Bombay, les émeutes de 1992-1993 ont coûté 300 millions de dollars en production, ventes et exportations perdues, et forcé toute la branche du textile synthétique à quitter la ville.

De tous les facteurs démographiques pénalisants, l'aspect religieux sera sans aucun doute le plus difficile à résoudre : le rapport au spirituel est permanent, touche les aspects même les plus anodins de la vie quotidienne. Le politique lui-même se définit par rapport au religieux, et ce, de façon croissante.

En 15 ans, l'Inde a vu son économie décoller, sa classe moyenne exploser et son statut de puissance nucléaire reconnu. Elle deviendra d'ici à 5 ans la première puissance démographique mondiale.

⁹⁷ Steven I. Wilkinson, « Froids calculs et foules déchaînées – Les émeutes intercommunautaires en Inde », Variations, dans la revue du CERI *Critique internationale* n°6, hiver 2000, page 126 (également consultable sur le site du CERI).

⁹⁸ Steven I Wilkinson, article cité supra, pages 133, 134 et 137.

⁹⁹ En ex-Yougoslavie et au Rwanda.

¹⁰⁰ Voir le rapport annuel d'Amnesty International pour l'année 2005, précité.

Mais quelles seront les structures de la société à cette échéance ? Quelles en seront les évolutions ? Mouvements religieux, maîtrise de la natalité, émancipation des femmes, éducation des masses, ascension sociale des basses castes, diffusion de plus en plus grande et de plus en plus accessible du modèle occidental... les facteurs d'évolution sont multiples, profonds, et entraînent avec eux des risques certains de déstabilisation des structures sociétales.

Les défis matériels sont nombreux, afin d'emmener la population vers le niveau de vie auquel elle aspire avec l'élévation de son niveau de vie économique : capacités hospitalières, scolaires, amélioration des infrastructures citadines...

La prise de conscience des autorités semble réelle et des moyens sont déjà mis en œuvre : rénovation de l'enseignement secondaire, réforme des textes applicables aux femmes, projet de création d'un équivalent du code civil... Le problème majeur, dimensionnant, qui semble se poser désormais est celui de l'inertie : inertie des gouvernements fédérés, inertie liée au poids des mouvements religieux, inertie liée au poids même de la population. Chaque décision gouvernementale doit être lue et s'appliquera selon deux critères cumulatifs : religieux et politique.

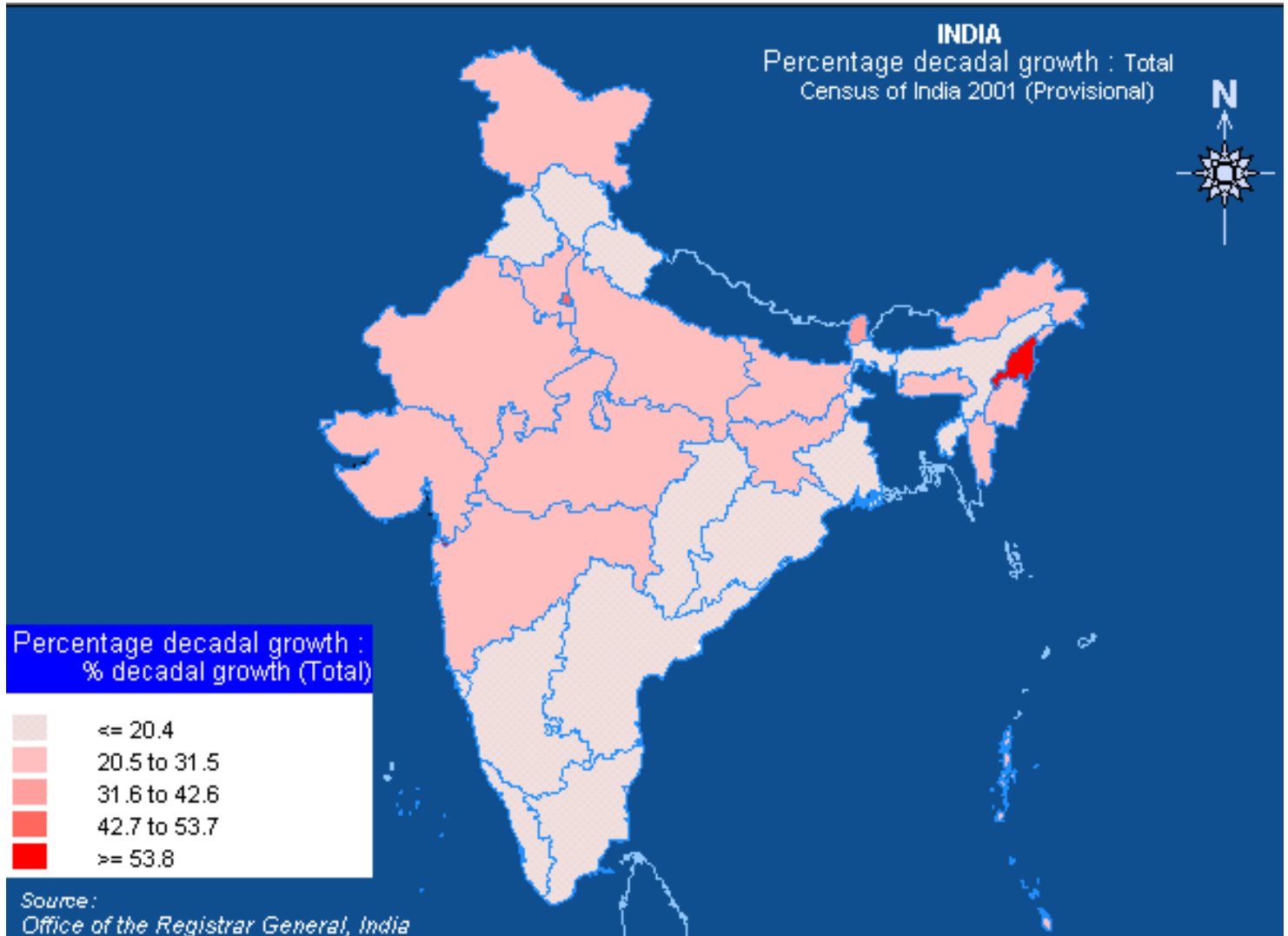
Mais les choses ne vont pouvoir qu'évoluer, et de manière peut-être brutale. Le brassage de la population entraîné par le déficit de femmes en sera très certainement le facteur déclenchant. Les mariages commencent à s'affranchir des barrières sociales et géographiques traditionnelles et, ce faisant, mélangent les populations, les modes de vie.

En outre, le déficit de femmes va considérablement transformer leur statut et leur place dans la société. La prise de conscience liée aux dégâts de la sélection des fœtus et les efforts entrepris pour l'éducation féminine portent en eux des ferments d'évolution profonde de la société.

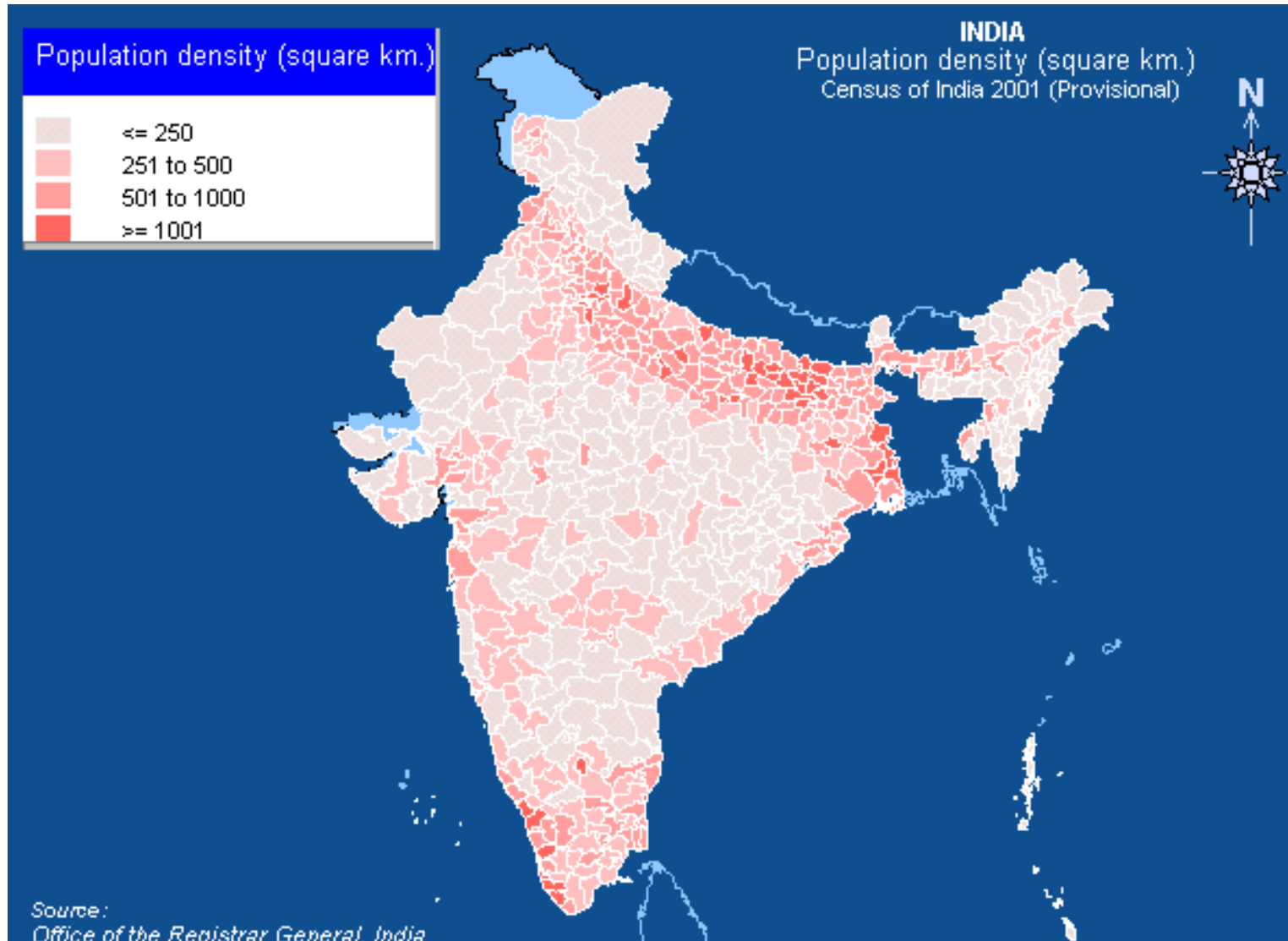
L'enjeu majeur réside sans aucun doute dans l'éducation : celle des enfants mais aussi celle des femmes, qui leur permettra de moins dépendre de leur environnement masculin, de travailler et de contribuer à une évolution sociétale désormais indispensable.

Mais cette évolution se fera-t-elle en parallèle ou en opposition avec une évolution des religions ? Celles-ci devront évoluer, mais les récentes observations tendent à démontrer une radicalisation bien plus qu'une ouverture. Ce point risque d'être le pivot de toutes les autres évolutions de la société indienne, à moins que celle-ci n'entame une vraie laïcisation, ce qui semble peu probable.

ANNEXE 1 :CROISSANCE DE LA POPULATION ENTRE 1991 ET 2001
(source : censusindia d'après le recensement de 2001)



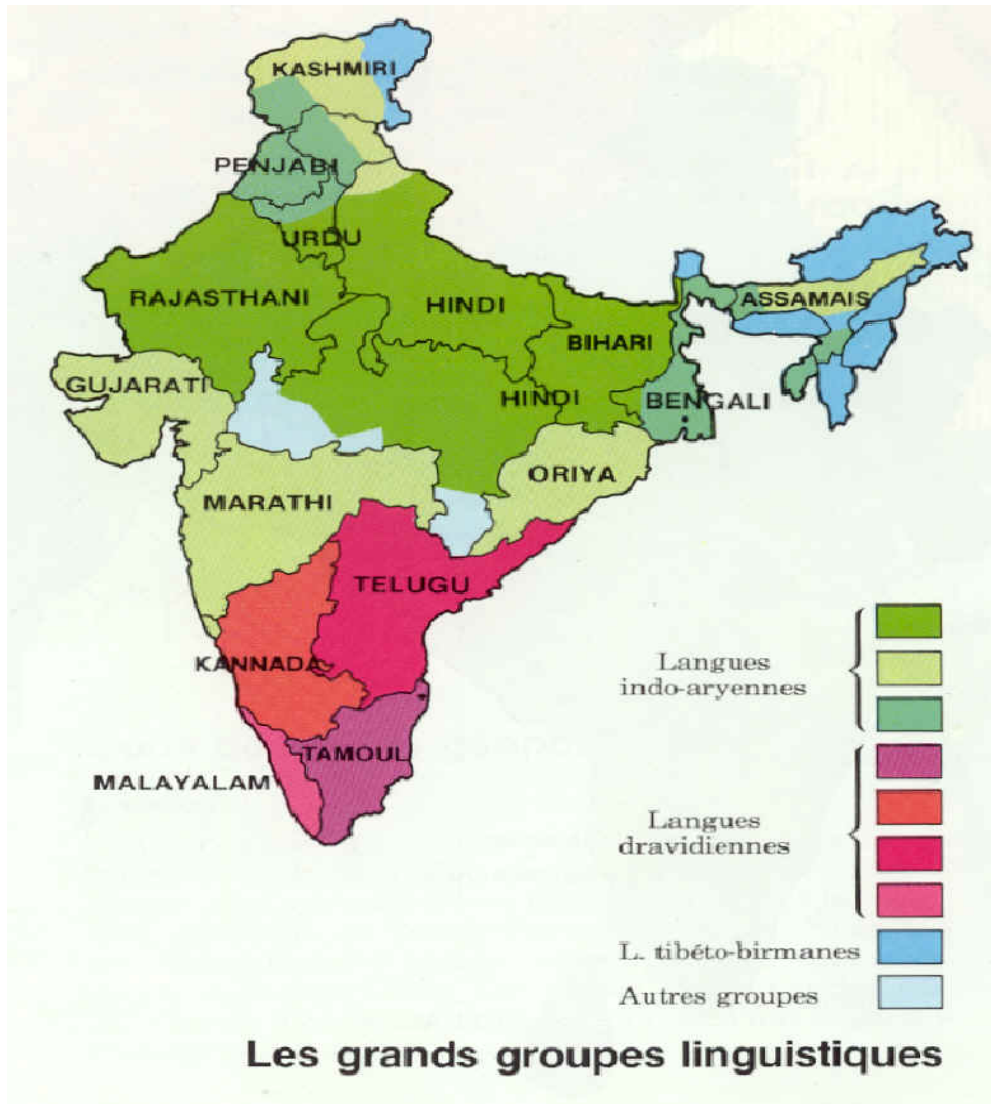
ANNEXE 2 : DENSITE DE LA POPULATION
(source : censusindia, d'après le recensement de 2001)



ANNEXE 3 : REPARTITION LINGUISTIQUE EN INDE.

Hindi	180 millions	Bengali	70.5 millions
Télougou	69.6 millions	Marathi	68 millions
Tamoul	61.5 millions	Ourdou	48 millions
Gujarati	45.4 millions	Kannada	35.3 millions
Malayalam	35.3 millions	Oriya	31.6 millions
Pendjabi	27 millions	Assamais	15.3 millions
Népal	6.5 millions	Konkani	6 millions
Cachemiri	3.3 millions	Sindhi	2.8 millions
Manipuri	1.2 millions	Sanskrit	Env. 3.000 individus

Chiffres : census India



ANNEXE 4 : LES GRANDES RELIGIONS EN INDE

Définitions et carte

Les communautés religieuses (pourcentage de la population, d'après le recensement de 2001) :

Communauté religieuse	1961	1971	1981	1991	2001
<i>Total communautés</i>	100%	100%	100%	100%	100%
Hindous	84.4	83.5	83.1	82.4	81.4
Musulmans	9.9	10.4	10.9	11.7	12.4
Chrétiens	2.4	2.6	2.5	2.3	2.3
Sikhs	1.8	1.9	2.0	2.0	1.9
Bouddhistes	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8
Jaïns	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4
Autres	0.3	0.4	0.4	0.4	0.7

Ces données, rapportées au taux de croissance par communauté, donnent les tendances suivantes :

Taux de croissance	1961/1971	1971/1981	1981/1991	1991/2001
Total communautés	24.8	24.8	23.8	21.5
Hindous	23.4	24.2	22.8	20.0
Musulmans	31.2	30.8	32.9	29.3
Chrétiens	36.0	19.2	17.0	22.1
Sikhs	32.0	26.2	25.5	16.9
Bouddhistes	17.0	25.4	36.0	23.2
Jaïns	28.5	23.7	4.0	26.0
Autres	97.7	26.6	13.2	111.3

L'hindouisme

Apparu vers 1500 avant J.C., l'hindouisme est fondé sur la croyance métaphysique en la réincarnation de l'homme dans des vies successives : l'homme est soumis à la loi du Karma qui lui impose de perpétuelles renaissances jusqu'à ce qu'il parvienne à s'en libérer pour se fondre dans la substance même de l'Univers. Cette croyance étroitement liée au système des castes implique l'acceptation des différenciations sociales considérées comme l'expression d'une échelle de valeur entre la vie présente et les vies passées ou futures.

Le bouddhisme

Fondée au VI^{ème} siècle avant J.C. la religion bouddhiste connut son apogée sous l'empereur Ashoka. Il s'y convertit en 250 avant J.C. et, par ses édits, entreprit d'instaurer dans son empire des rapports humains fondés sur la tolérance et la non-violence. L'Islam lui porta un coup fatal au XII^{ème} siècle : les monastères furent détruits et les bibliothèques dispersées. Les bouddhistes qui sont maintenus en Inde se trouvent principalement en Assam et dans les régions montagneuses du Nord.

Le jaïnisme

Apparu à la même époque que le bouddhisme, le jaïnisme fut fondé par le sage Mahavira.

La caractéristique de cette religion repose à la fois sur une pratique de la vie communautaire et le refus absolu de la violence qui va jusqu'à faire porter à certains de ses adeptes un bandeau sur la bouche afin d'éviter de tuer des insectes en les avalant. Tout comme le bouddhisme, le jaïnisme s'adresse à tous sans considération de caste.

Les Jaïns sont particulièrement répandus dans l'Etat du Gujarat ainsi qu'au Rajasthan.

Le sikhisme

Développé au début du XVIème siècle en réaction contre le polythéisme hindou et le système des castes, le sikhisme est répandu surtout au Punjab. Les hommes portent la barbe et nouent leurs cheveux, qu'ils ne coupent jamais, sous un turban. Leurs traditions martiales leur avaient donné une place importante dans l'armée britannique; ils l'ont conservée dans l'armée indienne où ils constituent encore 12 % des effectifs.

L'islam

L'islam s'est surtout diffusé dans le sous-continent à partir du XIIème siècle par l'établissement de royaumes et de sultanats. Constituant la majorité de la communauté musulmane, les Sunnites sont répartis principalement au Cachemire, au Bihar, en Uttar Pradesh, au Bengale, au Maharashtra, au Kerala.

Les Chiites, qui représentent environ 20 % de la population musulmane de l'Inde, se trouvent surtout en Uttar Pradesh, dans la région de Lucknow.

Les Parsis

Originaires de Perse, disciples de Zoroastre, les Parsis s'établirent en Inde au VIIIème siècle, pour fuir les persécutions musulmanes.

Les Parsis vénèrent les quatre éléments et notamment le feu purificateur. Ne pouvant souiller ni le feu, ni la terre, ni l'eau, ni l'air, les Parsis exposent leurs cadavres sur les " tours du silence " où les vautours viennent les dévorer. Installés pour la plupart au Gujarat et au Maharashtra (Bombay et Pune), les Parsis constituent une société très fermée, dont le rôle dans le développement du capitalisme indien est fondamental.

Le judaïsme

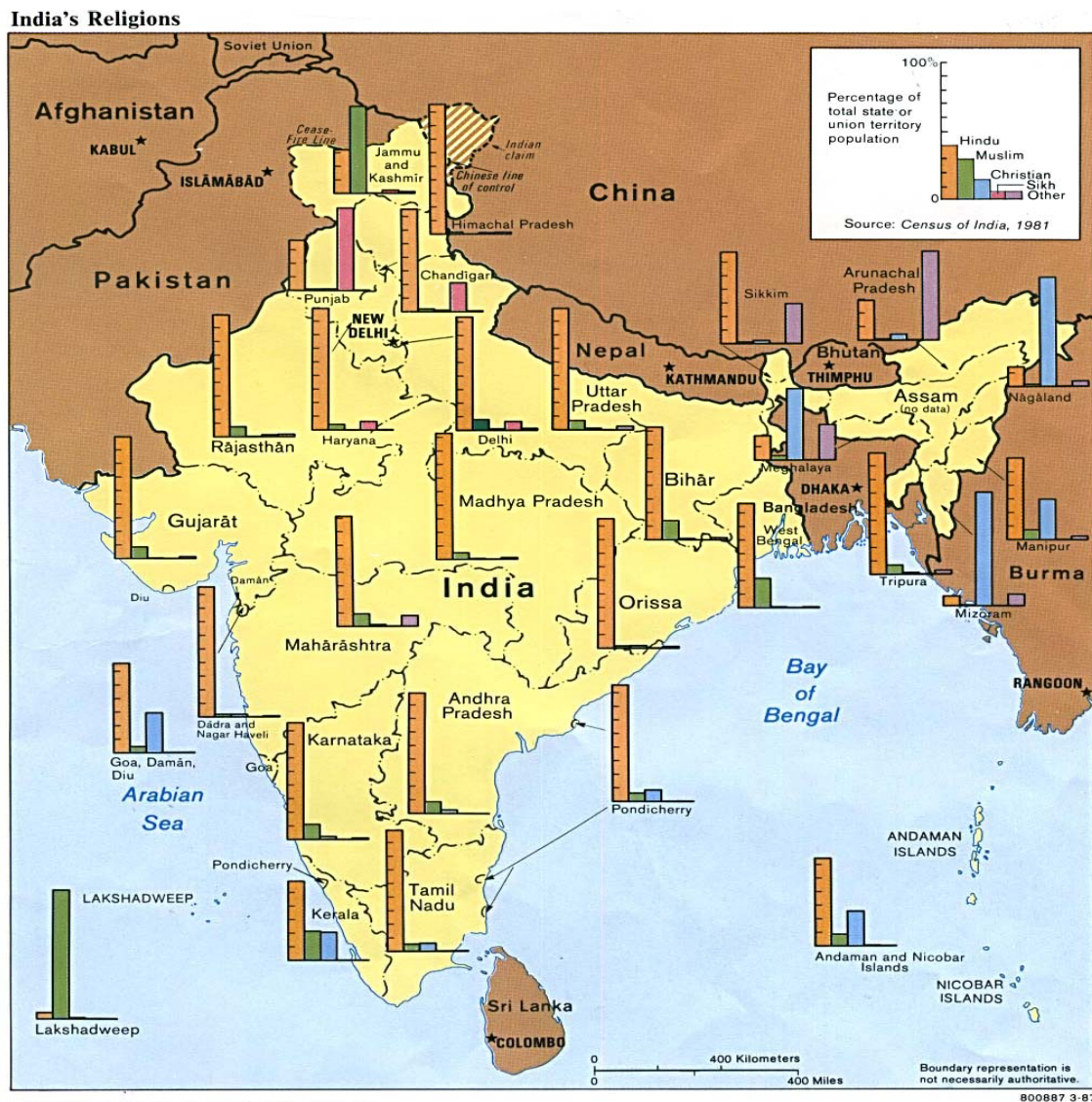
La présence juive en Inde est très ancienne. Mais la plupart des jeunes ayant émigré en Israël, la communauté est en fort déclin, seulement composée aujourd'hui de quelques milliers de familles, plutôt installées dans les grands centres urbains de la zone médiane et du Sud du pays.

Le christianisme

Aujourd'hui, les Chrétiens sont établis pour environ 60 % d'entre eux dans le Sud de l'Inde, en Andhra Pradesh, au Tamil Nadu et surtout au Kerala où ils comptent pour 20 % de la population. Comme pour l'Islam, la conversion au christianisme a permis à de nombreux intouchables de s'affranchir du système de castes de la société hindouiste.

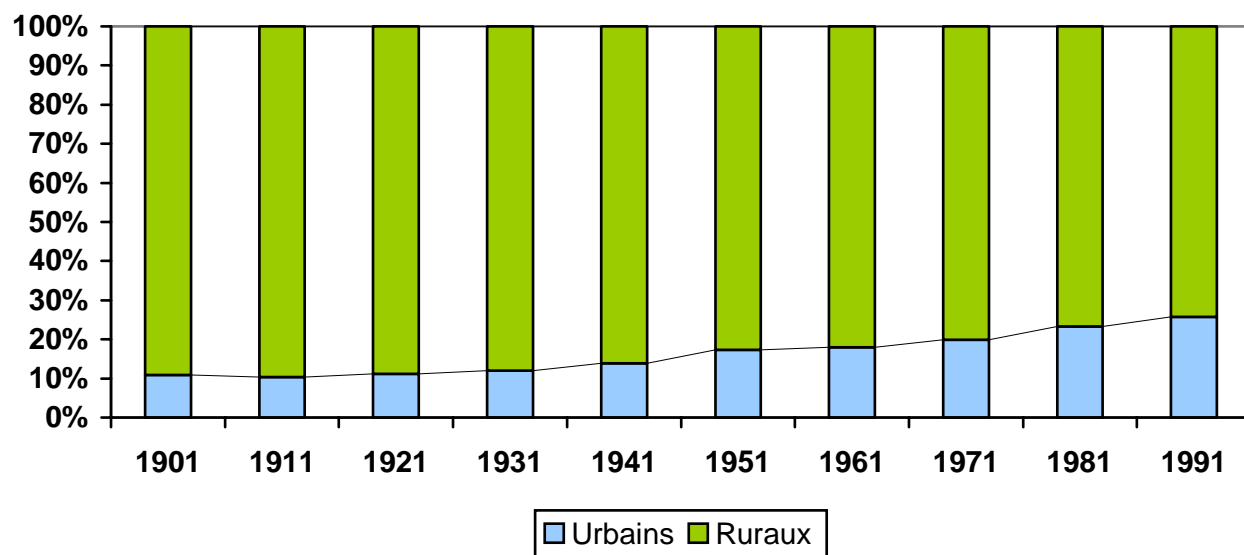
Une pratique associée à la pratique religieuse : le végétarisme.

D'après l'Anthropological Survey of India¹⁰¹, le pays ne compte que 220 millions de végétariens stricts, soit environ 21 % de la population totale. Il s'agit avant tout de personnes pratiquant les religions hindoue, bouddhiste et jaïne, qui prêchent la non-violence jusque dans leurs pratiques alimentaires : si elles consomment des produits laitiers, elles s'abstiennent de manger des œufs par respect pour la vie. A noter que 88 % des hindous, majoritaires dans le pays, ne suivent pas ces préceptes.



¹⁰¹ Cité dans Courrier International n° 764 du 23 juin 2005

ANNEXE 5 : PROPORTION D'URBAINS ET DE RURAUX



Nombre de migrants vers les villes en Inde selon le sexe, 1961-1981¹⁰²

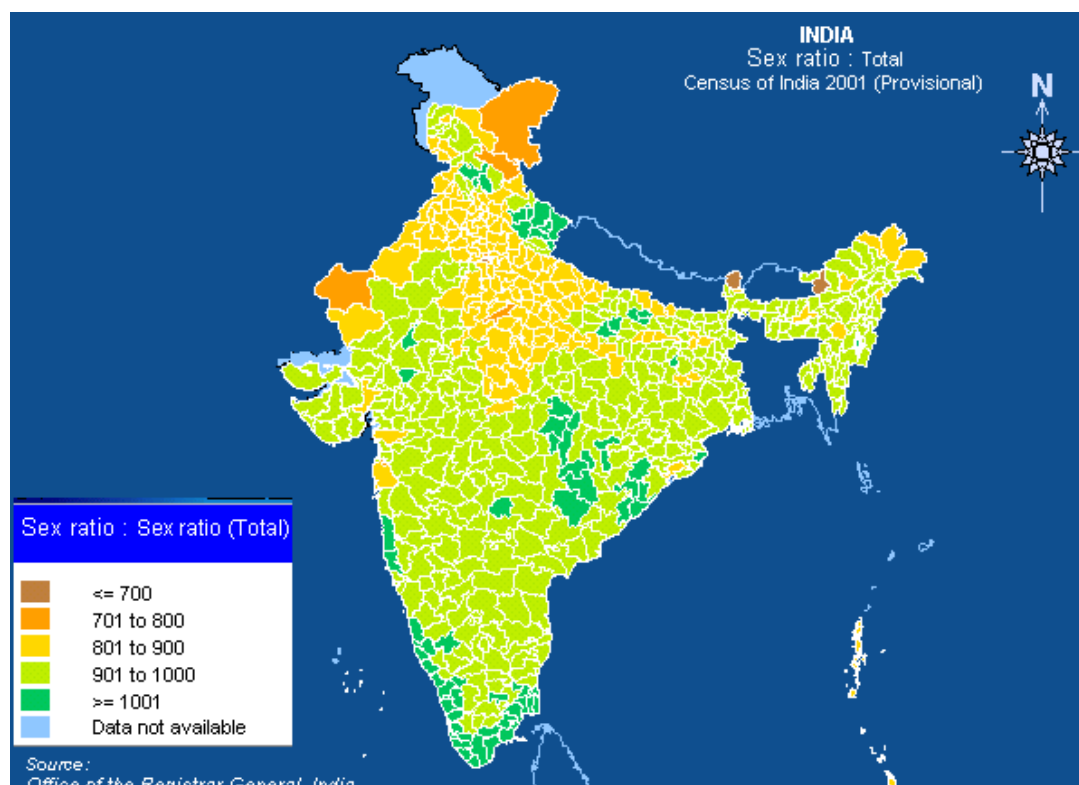
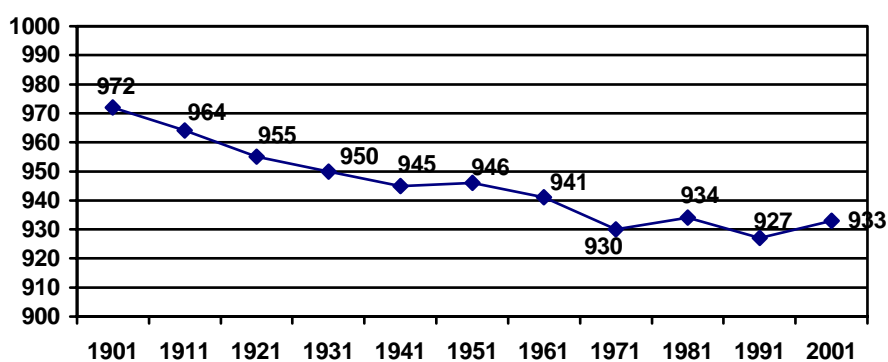
Année	Nombre de migrants			
	Hommes		Femmes	
	valeur	%	valeur	%
1961-1971	11 239 719	53,57 %	9 741 371	46,5 %
1971-1981	14 430 086	50.26 %	1 14 279 720	49.74%

¹⁰² Source : études de la FAO sur les facteurs de migration rurale (sur le site internet).

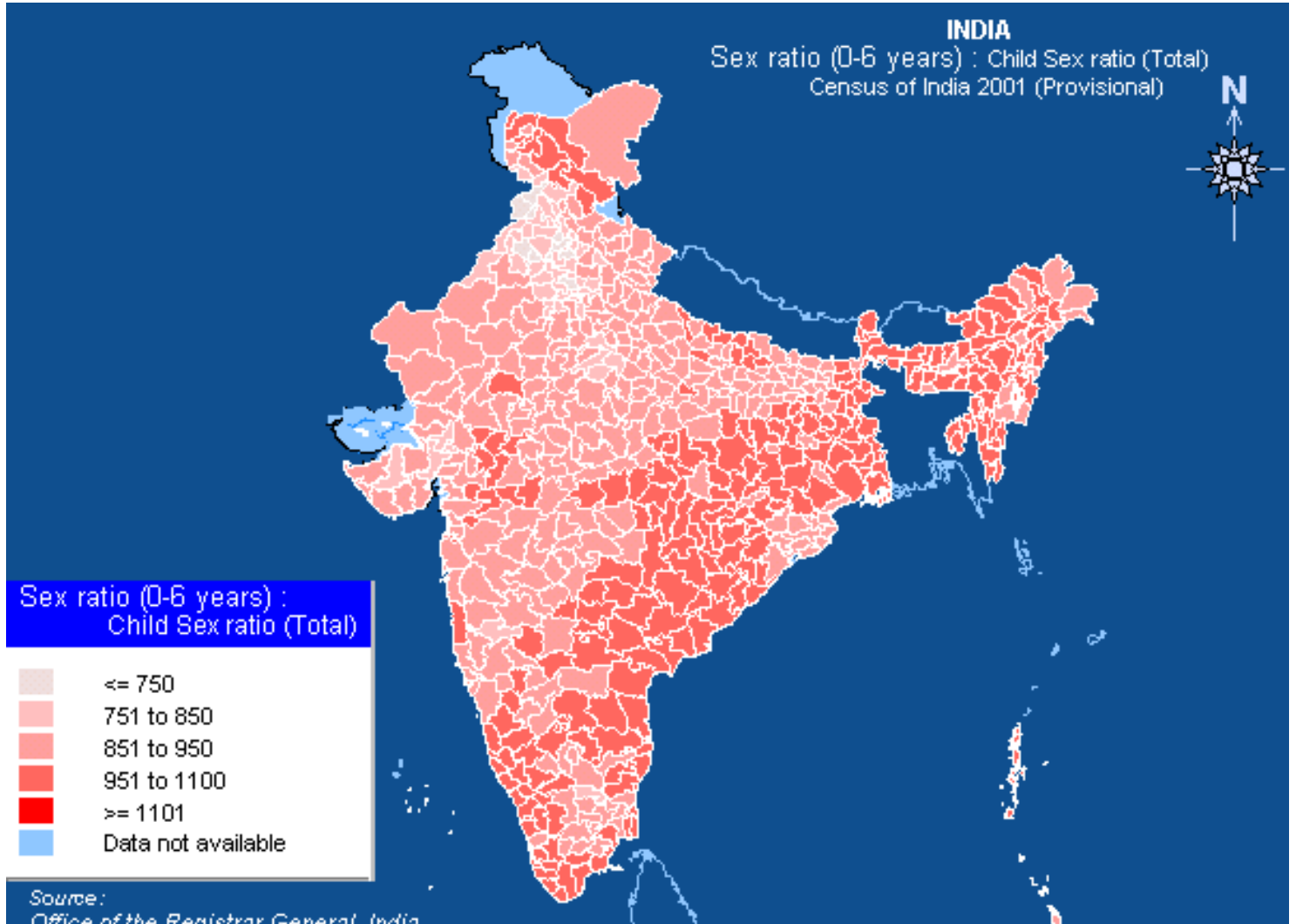
ANNEXE 6 : SEX RATIO GLOBAL EN INDE EN 2001
 (Source : ministère de l'Intérieur indien, sur censusindia.com)

Pays	Sex ratio (2001)
Inde	933
Chine	944
USA	1029
Pakistan	938
Bengladesh	953
Nigéria	1016
Moyenne mondiale	986

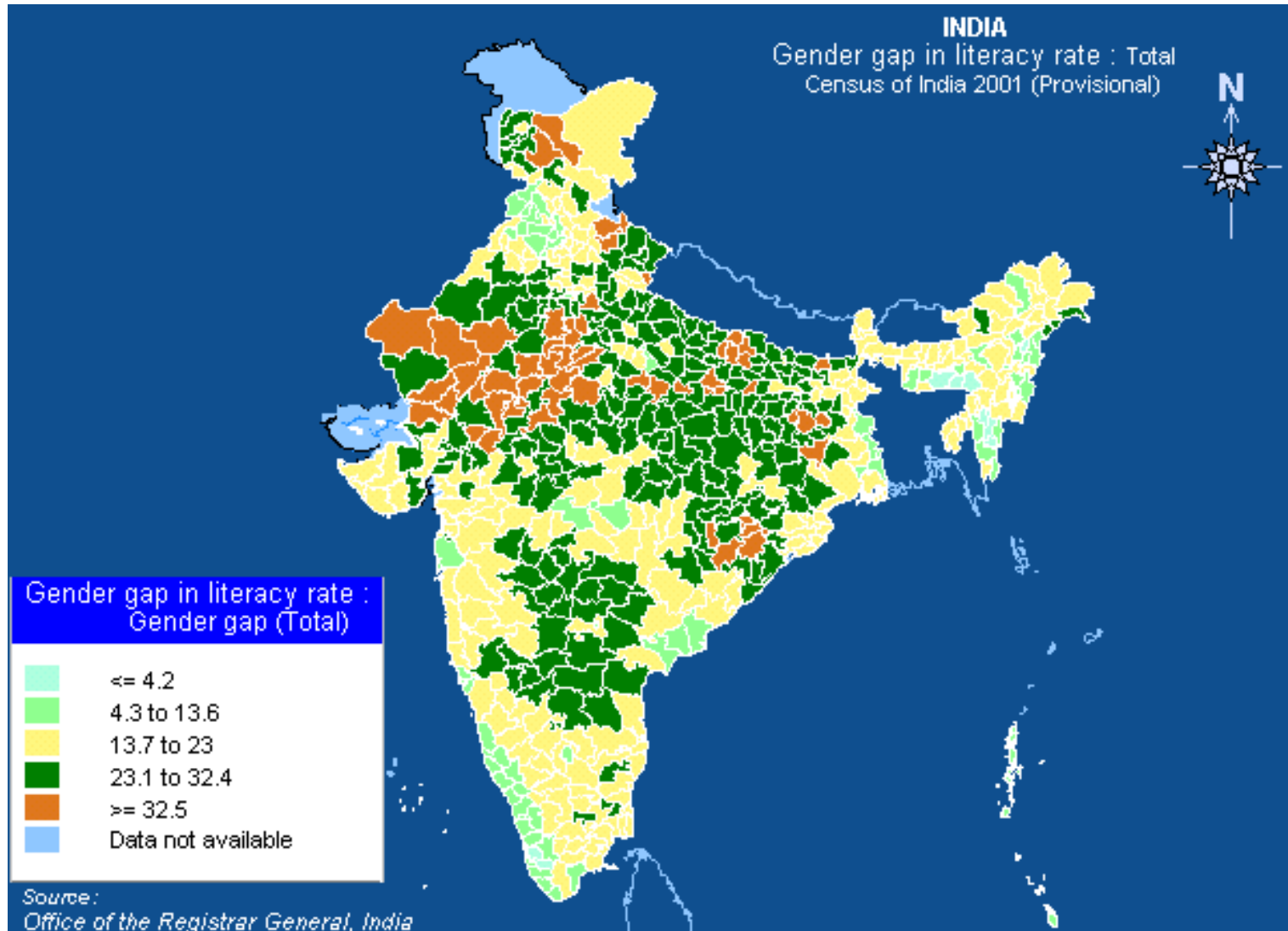
Evolution du sex ratio en Inde (femmes pour 1.000 hommes recensés) :



ANNEXE 7 : SEX RATIO DES ENFANTS ENTRE 0 ET 6 ANS EN 2001
(source : censusindia, d'après le recensement de 2001)



ANNEXE 8 : TAUX DE LITTERACIE EN INDE
(source : censusindia, d'après le recensement de 2001)



BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

Sources internet :

- Censusedia.com : site du ministère de l'intérieur indien regroupant les résultats des recensements décennaux ;
- INED.fr
- Oecd.org
- Oms.org ;
- Unesco.org

Périodiques :

- Courrier international, avec en particulier un numéro hors-série daté de mars-avril-mai 2006 intitulé « l'Inde, un autoportrait »
- L'Express, et en particulier le numéro du 20 décembre 2004 comportant un dossier consacré à l'Inde (articles disponibles sur le site internet du journal) ;
- « Problèmes politiques et sociaux » n° 332 du 17 mars 1978

Ouvrages :

- Max-Jean ZINS, « L'Inde un destin démocratique », la documentation française, collection « Asie plurielle », 1999 ;
- Christophe Jaffrelot, « L'Inde : la démocratie par la caste. Histoire d'une mutation socio-politique », Fayard 2005 ;
- Christophe Jaffrelot, « Histoire de l'Inde moderne, 1480-1950 », Fayard, 1994,
- Odon Valet « Petit lexique des idées fausses sur la religion », Editions Albin Michel SA, 2002 ;
- Kamala Marius-Gnanou, « L'Inde », éditions KARTHALA, 1997 ;
- François Durand-Dastès « Le monde indien », Géographie universelle, 1995.